64e ANNEE (7e SÉRIE) N° 34-36 9 SEPTEMBRE 1954

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Codirecteur

Notes sur l'Histoire religieuse d'Angleterre et d'Ecosse lors de l'introduction du protestantisme

Chapitre II. — L'EGLISE D'ANGLETERRE, SOUS MARIE TUDOR (1553-1558)

L'avènement de Marie Tudor [1]

L'histoire religieuse du règne d'Edouard VI se résume en cette constatation, que l'Angleterre passa du schisme d'Henri VIII, d'abord à une variante du luthéranisme sous Somerset, puis à une variante du calvinisme ou du zwinglianisme, sous Warwick. Mais on peut dire que, s'il y reste un très grand nombre de catholiques — probablement une forte majorité — le royaume est cependant officiellement devenu entièrement protestant. Et voici que la mort prématurée d'Edouard, à moins de 16 ans, va tout changer de nouveau.

Warwick avait bien essayé de parer aux conséquences graves de cette mort. Il savait qu'il n'avait rien de bon à attendre de l'héritière du trône, la princesse Marie. Il tenta de faire modifier *in extremis* l'ordre de succession au trône, et contraignit tous les membres du conseil de signer l'acte qui enlevait le trône à Marie, déclarait illégitimes à la fois elle et sa sœur Elisabeth. Cranmer était du nombre de ceux qui signèrent. Edouard étant mort, le 6 juillet 1553, l'événement fut tenu secret plusieurs jours. Le 9, l'évêque Ridley déclarait du haut de la chaire l'illégitimité des deux filles d'Henri VIII, à Londres. Et le lundi, 10 juillet, Jane Grey était conduite à la Tour, qui était tout ensemble un palais et une prison, et elle y était proclamée reine.

Marie se trouvait alors à Hundson, à quelques lieues de Londres. Warwick lui envoya l'ordre de venir dans la capitale sans délai. Mais, avertie de ses desseins, Marie monta à cheval et courut à Kenninghall, au comté de Sussex, où le comte de Bath et quelques hauts seigneurs vinrent la rejoindre. Bientôt un mouvement irrésistible se prononçait en sa faveur. Les équipages des navires chargés d'arrêter la fuite possible de Marie menaçaient de jeter à la mer leurs officiers s'ils ne proclamaient la reine légitime. Une armée de 30.000 hommes fut sur pied en quelques jours pour défendre ses droits. Warwick, qui avait marché contre elle, pour tâcher de s'emparer de sa personne, fut abandonné, réduit à fuir, arrêté à Cambridge, et conduit le 21 octobre à Londres. Le conseil royal, comprenant un peu tard son erreur, avait proclamé Marie dès le 19. Elle fit son entrée à Londres, le 3 août, au milieu des acclamations sans fin de la foule, et accompagnée d'Elisabeth.

Caractère et politique religieuse de Marie

Nous avons un portrait très soigné de la reine Marie, par l'ambassadeur vénitien, Giacomo Soranzo, à la date du 18 août 1554 :

« La reine, dit-il, est petite de taille, très mince, avec un teint rose et blanc ; ses yeux sont blancs et grands, sa chevelure blonde. Son visage est rond, avec un nez plutôt petit que large et n'était son âge sur le déclin — la reine avait 38 ans — elle aurait pu être appelée belle plutôt que laide. Elle n'est pas d'une forte constitution ; elle souffre depuis quelque temps de névralgies et d'une sérieuse maladie de cœur, si bien qu'elle est obligée souvent de prendre médecine et de se soigner. Elle suit un régime extrêmement frugal, et ne mange jamais avant une ou deux heures, bien qu'elle se lève au point du jour. Après avoir dit ses prières et entendu la messe, en son particulier, elle s'occupe constamment des affaires jusqu'après minuit, où elle va se reposer. Elle donne audience non seulement à tous les membres de son conseil privé, pour apprendre d'eux les détails des affaires publiques, mais à tous ceux qui le désirent. L'attitude de Sa Majesté indique une grande bonté et clémence, qualités qui ne sont pas démenties par sa conduite, car, bien qu'elle ait beaucoup d'ennemis et que beaucoup d'entre eux aient été condamnés à mort par la loi, cependant si ces exécutions avaient tenu à la seule volonté de Sa Majesté, aucune peut-être n'aurait été ordonnée, mais acceptant l'avis de son conseil en toutes choses, elle a déféré en cette matière aux désirs des autres plutôt qu'aux siens. Elle est très instruite et sa culture dans la littérature latine dépasse la moyenne, surtout en ce qui regarde les Saintes-Ecritures. En plus de la langue de ses sujets, elle parle latin, français, espagnol et comprend l'italien, bien qu'elle ne le parle pas » [2].

Une des premières préoccupations de la souveraine fut d'affirmer hautement sa politique de tolérance et de charité mutuelles. Le 18 août 1553, une proclamation invita les Anglais « à vivre pacifiquement et chrétiennement, dans l'amour réciproque, ensemble, et à éviter les expressions de papistes et d'hérétiques ». La reine disait encore qu'elle désirait que tout le monde fût de sa reli-

[1] Sources. — Voir en tête du chapitre précédent. — Travaux. — Nous n'avons plus les études de Constant, si fouillées et consciencieuses. Il reste le livre plus ancien de J. Trésal, *Les Origines du Schisme anglican*, moins développé mais nullement négligeable (Paris, 1908).

[2] *Calendar of State Papers*, *Venitian*, éd. Brown, t. V, N° 934, p. 532 et 533.

gion à elle, mais qu'elle ne voulait aucune pression sur les consciences [3].

Il était toutefois inévitable que des changements se produisissent, au moins dans l'épiscopat. Plusieurs évêques des plus remarquables et des plus dignes, avaient été déposés ou étaient en prison. Ils furent rétablis sur leurs sièges : ce fut le cas de Bonner, Tunstall, Gardiner, Heath, Day, Voisey. En revanche, Ridley, de Londres, fut envoyé à la Tour, Pone se cacha, Coverdale et Hooper furent enfermés. Gardiner et sir John Mason, nommés respectivement chanceliers de Cambridge et d'Oxford, y rétablirent les anciens règlements et le culte catholique. A Oxford notamment, qui était restée la citadelle de l'ancienne foi, la joie fut immense. Elle est décrite ainsi dans la lettre d'un réformé, en date du 20 novembre 1553 :

« Les papistes qui avaient toujours souhaité ce jour, sortirent comme du tombeau leurs ornements, calices, et commencèrent la messe sans retard. En cela, nos gens d'Oxford étaient à l'avant-garde et je dois vous donner quelques explications. A la proclamation de lady Jane, ils ne montrèrent que du chagrin. A l'avènement de Marie, même avant qu'elle ne fût proclamée à Londres, et quand l'événement était encore douteux, ils n'épargnèrent rien pour montrer leur joie. D'abord, ils firent tant de bruit, en battant des mains, qu'il me semble que les oreilles m'en tintent encore ; puis, ils firent des souscriptions volontaires, auxquelles les plus pauvres eux-mêmes prirent part et s'exhortèrent mutuellement à soutenir la cause de Marie ; enfin, à la nuit, ils eurent une fête publique et menacèrent tous les évangélistes des flammes, de la pendaison, du gibet ou de la noyade » [4].

Parmi les exécutions, eut lieu d'abord celle de Warwick, duc de Northumberland. Il avait tenté une révolution contre l'héritière du trône. Il reconnut sa faute, fut condamné à mort le 18 août 1553 et exécuté le 21. Il mourut dans la religion catholique, après avoir confessé ses erreurs et ses fautes.

L'évêque Gardiner devint chancelier du royaume, avec l'autorité d'une sorte de premier ministre. La messe latine fut rétablie spontanément dans quelques églises de Londres, dès le 24 août. Ce ne sera pourtant que le 21 décembre, qu'un acte du parlement la rendra légale dans tout le royaume. Les dissidents étrangers, qui avaient joué un si grand rôle, sous le règne précédent, furent autorisés à partir. Pierre Martyr, John à Lasco, les protestants français, tous s'embarquèrent, sur deux navires, au nombre de 175 [5].

Que devenait en tout cela Cranmer, le primat d'Angleterre, et le principal auteur du *Prayer-Book?* Au début, on se demanda quelle serait son attitude. Le bruit courut qu'il allait rétablir la messe à Cantorbéry. Mais bientôt il rédigea une violente diatribe contre la messe, qu'il disait remplie « d'horribles sacrilèges ». Appelé devant le conseil, le 3 septembre, il se reconnut auteur de cet écrit. Comme il était d'autre part l'un de ceux qui avaient signé le document contre la succession de Marie au trône, il fut envoyé à la Tour, ainsi que Latimer [6].

Le parlement et l'assemblée du clergé

Jusque-là il n'avait pas encore été question de réconciliation avec Rome. La reine fit demander au pape Jules III l'autorisation d'être couronnée, avant cette réconciliation officielle. Le pape avait pleuré de joie, en apprenant les événements d'Angleterre [7].

Le cardinal Reginald Pole, proche parent de la reine se trouvait alors au repos, dans une abbaye, au bord du lac de Garde. Il avait aussitôt écrit au pape, pour lui dire son bonheur et lui proposer un plan d'action. Mais déjà Jules III avait pris les devants et nommé Pole légat en Angleterre. Pole avait aussitôt écrit, le 13 août, à la reine, et le 21 à l'empereur Charles-Quint, oncle de Marie. Le 27 août, deuxième lettre de Pole à Marie Tudor. D'autre part, de Bruxelles, le nonce Dandino avait envoyé en mission d'information, en Angleterre, Commendone. Celui-ci constata que si les choses suivaient un cours favorable, il y avait lieu toutefois de ne rien brusquer [8].

Pole ne vint donc pas encore en Angleterre. Il se borna à absoudre personnellement Marie de toutes les censures encourues pour raison de schisme avec Rome. Mais avant même que ces nouvelles lettres du légat fussent arrivées en Angleterre, la reine, avec la permission du pape, avait été solennellement couronnée par Gardiner, à Westminster, en une cérémonie splendide, le 1er octobre. Le 4, un nouveau parlement s'était réuni et avait assisté, en présence de la reine, à une messe du Saint-Esprit, selon l'antique usage. Le 5, il avait commencé ses séances. Son premier soin, sur les propositions de Gardiner, fut d'abolir toutes les lois créant de nouveaux crimes de félonie ou de haute trahison, depuis le règne d'Henri VIII, de préciser le sens des statuts bien anglais dits de *præmunire* [9], de détruire en bloc toute la législation du règne précédent sur les sacrements, la liturgie, le Prayer-Book, le mariage des prêtres, etc. Le parlement votait tout ce que l'on désirait, mais il n'était toujours par question du pape. Marie prorogea l'assemblée le 6 décembre.

Dans le même temps, se tenait la « Convocation » ou assemblée du clergé. Elle fut inaugurée le 7 octobre par une masse latine, célébrée par Bonner. Cette *Convocation* comportait, comme le parlement, une Chambre basse et une Chambre haute. A cette dernière, on adopta la communion sous une seule espèce, le dogme de la transsubstantiation, l'adoration du Saint-Sacrement. A la Chambre basse, il y eut une grande discussion doctrinale également, sous la présidence de Weston, doyen de Westminster. Après trois jours de débats, surtout au sujet

[3] Gairdner, *The english Church.. to the death of Mary*, Londres, 1902, p. 318. — Trésal, *Les Origines du Schisme anglican*, Paris, 1908, p. 292.

[4] Robinson, *Original Letters*, Terentianus à John ab Ulmis, t. I, p. 371. — Trésal, *ibid.*, p. 293.

[5] Trésal, *ibid.*, p. 294.

[6] Gairdner, *ibid.*, p. 323.

[7] Pastor, *Geschichte der Pæpste*, VI, p. 184.

[8] Pastor, *ibid.*, VI, p. 186 et s.

[9] Comme on l'a dit avec humour, le mot *præmunire* est typiquement anglais ! C'est une corruption du mot latin *Præmonere*. Les statuts de *præmunire* avaient pour but d'interdire les appels à un pouvoir supérieur étranger, dans l'espèce, le pouvoir du pape. Le premier statut de ce genre remontait à 1353. En 1365, un second statut du même genre visait nettement la papauté. Il fut aggravé en 1393. Sous Henri VIII, ces statuts avaient pris une grande importance, pour empêcher tout recours à Rome, contre l'autorité du roi.

de l'eucharistie, considérée par tous, comme le sujet brûlant par excellence, Weston demanda : « A-t-on répondu à toutes les objections ? » — « Oui », cria-t-on, du clergé. Et comme les laïques présents répliquaient : « Non ! » Weston leur dit simplement : « Vous ne comptez pas ! »

La Convocation fut congédiée le 13 décembre. Là non plus, aucune mention du pape.

Par suite des décrets du parlement, le service en anglais n'était plus autorisé que jusqu'au 20 décembre. De violentes manifestations, en sens divers se produisaient, soit pour sa disparition immédiate, soit pour son maintien.

Le mariage de la reine

L'une des plus grosses questions qui se posaient pour la reine et pour son peuple, était celle de son mariage. La France redoutait une union qui eût rapproché l'Angleterre et l'Espagne. Les Communes, probablement sous l'influence d'agents de l'ambassade de France, prièrent, en novembre, la reine d'épouser un Anglais et non un étranger. Mais la reine avait déjà, à cette date, pris sa décision, et elle répliqua avec énergie, à la démarche de la Chambre, que les souverains d'Angleterre avaient toujours été libres jusque-là de leur choix, dans le mariage, et qu'elle n'entendait pas abandonner ce droit [10].

De fait, il y avait eu un grand nombre de partis possibles pour Marie. Celui que les Anglais auraient le plus favorablement accepté était son mariage avec Edouard Courtenay, de la famille royale d'York, qui était alors âgé de 26 ans, alors que Marie en avait 37. Il y avait encore son cousin, Reginald Pole, qui était cardinal, mais n'avait reçu que le diaconat et pouvait être relevé de ses vœux. Comme princes étrangers, entraient en ligne de compte : le roi de Danemark, qui était luthérien ; Philippe d'Espagne, fils de l'empereur, né, comme Courtenay, en 1527, veuf et père d'un enfant de huit ans ; un fils de Ferdinand d'Autriche ; l'infant de Portugal ; le duc de Savoie. Il semble que Courtenay aurait eu les préférences personnelles de Marie. Mais elle consulta son oncle l'empereur. Or, celui-ci avait son plan tout arrêté. Il entendait bien marier sa nièce avec son fils, Philippe, de façon à établir entre l'Angleterre et l'Espagne des liens d'alliance solide. Charles Quint manœuvra, dans la circonstance, avec le plus parfait machiavélisme. Il redoutait la présence prématurée de Pole, en Angleterre, en raison de son projet matrimonial. Il fit donc tout, sous des prétextes divers, pour retenir Pole [1]. Circonvenue par l'ambassadeur d'Espagne, Renard, Marie accepta volontiers le projet de mariage avec Philippe. Et quand la Chambre basse, le 30 octobre 1553, adopta l'adresse destinée à l'en détourner, elle fit venir Renard, le jour même, le conduisit à sa chapelle privée, et agenouillée devant le Saint-Sacrement, jura de n'épouser personne autre que Philippe. On comprend dès lors sa réponse, du 17 novembre, au vœu de la Chambre. Elle n'écouta pas davantage les représentations de son chancelier, Gardiner, et des membres du conseil, qui étaient de son avis, alors qu'une minorité, comprenant Norfolk, Arundel, Paget, approuvait la reine.

Effectivement, le projet de mariage suivit son cours et le traité avec l'Espagne fut signé le 14 janvier 1554 [2]. Gardiner en avait rédigé les clauses de façon à sauvegarder, en toute hypothèse, l'indépendance du royaume. Il n'y en eut pas moins, en Angleterre, une profonde déception. Une conjuration pour marier Marie à Courtenay se forma. Gardiner réussit à tout découvrir, de la bouche de Courtenay lui-même. Mais cela ne fit que précipiter le soulèvement. Le duc de Suffolk, père de Jane Grey, essaya d'agiter le centre de l'Angleterre. Mais le plus redoutable adversaire de Marie fut le jeune Thomas Wyatt, très populaire dans le comté de Kent. Le duc de Norfolk envoyé contre lui fut en partie abandonné de ses troupes. Wyatt s'empara de Rochester et marcha sur Londres, avec 15.000 hommes. C'était le 29 janvier 1554. Marie essaya de le calmer, en exprimant sa surprise qu'un sujet osât s'opposer au mariage de sa souveraine. Wyatt réclama qu'on lui livrât la Tour, la reine et quatre membres du conseil. Sur cette réponse arrogante, Marie, le 1er février, vint à l'Hôtel de Ville de Londres, fit appel à la loyauté de ses sujets, et fit preuve du plus grand courage. Finalement, Wyatt fut battu et fait prisonnier, le 7 février. Pendant ce temps, lord Huntington avait également battu Suffolk, près de Coventry. Il fut, le 10 février enfermé à la Tour.

Il y eut naturellement une rude répression et il semble bien que Marie, à partir de cette date, soit passée à des sentiments de sévérité, dans l'indignation que lui causait l'ingratitude de tant de ses sujets [3]. Les tribunaux jugèrent les conspirateurs, prononçant cent-quatorze condamnations. Il y eut soixante exécutions en quelques jours. La malheureuse prétendante au trône, Jane Grey, fut décapitée, l'une des premières, le 12 février, le même jour que son mari. Quelques jours plus tard, le 23, ce fut le tour de son père, Suffolk. Quant à Wyatt, il fut décapité aussi, le 11 avril. La propre sœur de Marie, Elisabeth, fut compromise dans le complot, mais Marie lui pardonna. Ce ne fut qu'après tous ces événements, et lorsque le calme fut rétabli, que Philippe d'Espagne arriva en Angleterre, le 12 juillet 1554. Le mariage fut célébré à Winchester, le 25. Philippe fit de grands efforts pour être aimable et gagner la noblesse, mais le peuple anglais resta froid et des bagarres éclatèrent entre Anglais et Espagnols de la suite du prince.

Mouvement de restauration catholique

L'un des résultats de la révolte de Wyatt fut de précipiter le mouvement de restauration catholique. La reine se montra plus rigoureuse. Elle renouvela en partie l'épiscopat. Ceux des évêques qui étaient mariés furent déposés. Les nominations de Hooper et de Harley furent considérées comme nulles. La consécration de l'évêque de Lincoln, faite selon le nouvel *Ordinal*, fut regardée comme invalide, et l'on ordonna de suppléer à ce qui avait été omis,

10 Lingard, *History of England*, VII, p. 146.

1 Pastor, *ibid.*, VI, p. 195.

2 Lingard, *ibid.*, p. 147 et s.

3 Gairdner, *ibid.*, p. 330 : « It was, in truth, an heretical conspiracy with a political pretext », dit cet historien. Les motifs religieux étaient donc prédominants dans cette révolte de Wyatt

selon le rite romain traditionnel. On avait donc, dès cette époque, des doutes sur la validité des ordinations anglicanes.

Le 4 mars 1554, les évêques reçurent l'ordre de procéder contre les prêtres mariés. On estime à 1/5 ou 1/6 le nombre de ces prêtres [4]. Tous ceux qui refusèrent de se séparer de leurs femmes, furent privés de leurs fonctions, les autres admis à la pénitence et remis en activité. L'ancienne liturgie était aussi restaurée partout : les rameaux reparurent, l'adoration de la croix fut faite, il y eut un reposoir au Jeudi Saint.

La *Convocation* du clergé eut lieu, cette année 1554, à Saint-Paul, le 5 avril. On y décida une grande discussion théologique sur la messe, comme l'année précédente, mais cette fois, elle devait se dérouler contre les trois évêques enfermés à la Tour : Cranmer, Ridley et Latimer. Le débat s'ouvrit le 16 avril, dans l'Eglise de Sainte-Marie d'Oxford, devant une foule immense. Les évêques refusèrent de signer une profession concernant la transsubstantiation et la présence réelle. Et Cranmer soutint son opinion avec une extrême netteté :

> « Le vrai corps du Christ est réellement présent, dit-il, en ceux qui le reçoivent ; mais *spirituellement*. On le reçoit spirituellement... Je nie qu'il soit présent dans le pain et que son corps organique soit dans le pain. »

La discussion passa au-dessus de l'assistance. Les évêques récalcitrants furent notés d'hérésie. L'assemblée fut dissoute le 27 avril 1554.

Réconciliation du royaume avec Rome

Cependant, jusque-là, l'on ne faisait pas de démarche en vue de la réconciliation avec Rome. Le cardinal Pole malgré son impatience de rentrer en Angleterre, était toujours retenu sur le continent. Il avait achevé l'année 1553, dans une douloureuse inactivité, à Dillingen. Ce ne fut que le 28 décembre qu'une invitation de l'empereur lui parvint pour se rendre à Bruxelles, où il entra le 25 janvier 1554. Mais ce fut pour lui confier une mission de médiation entre l'empereur et le roi de France. En février, il se rendit, en effet, auprès d'Henri II, fut bien accueilli, mais ne put rien obtenir. Pendant qu'il était en France, il reçut une lettre de Marie, lui demandant d'accepter comme légitimes dix à douze évêques, afin de les faire sacrer avant l'ouverture du parlement fixée au 2 avril. Pole s'adressa immédiatement au pape, qui lui accorda les pouvoirs les plus extraordinaires, dans le sens demandé [5].

Le 1er avril, veille de l'ouverture du parlement, Gardiner put sacrer six évêques. Le 7 avril, la reine demanda directement au pape leur confirmation par une lettre pleine de respect. C'était la première reconnaissance officielle de l'autorité du Saint-Siège, venant d'Angleterre, depuis vingt ans. Le pape, ému au dernier point, lut la lettre cinq fois de suite, en consistoire, et donna, le 6 juillet, la confirmation demandée.

Au cours des débats du parlement, il fut aisé de s'apercevoir que la plus grosse difficulté à résoudre, en vue d'une pleine réconciliation avec Rome, serait celle des biens d'Eglise spoliés précédemment. La Chambre basse avait adopté un bill interdisant aux évêques de réclamer la restitution de ces biens. La Chambre haute le repoussa. Marie, comprenant que là était le nœud de toutes les questions, s'adressa de nouveau au légat, Pole, qui était rentré à Bruxelles, le 19 avril. Mais ses pouvoirs ne s'étendaient pas à ce genre de problèmes. Marie était d'avis qu'il fallait, pour le bien de la paix, renoncer à ces propriétés aliénées. De nouveau, le pape donna, par bref en date du 28 juin 1554, les pleins pouvoirs à Pole [6].

Cependant, Pole languissait de rentrer en Angleterre. Il chercha à obtenir de l'empereur son agrément, pour cela. Repoussé de ce côté, il adressa le 21 septembre 1554, une émouvante lettre à Philippe, alors en Angleterre, et marié depuis peu [7].

Mais c'était toujours l'empereur qu'il s'agissait de convaincre. Reçu par lui, le 11 octobre 1554, Pole n'avait pas cru devoir lui communiquer toute l'étendue des pouvoirs qu'il avait reçus du pape, pour rétablir la paix en Angleterre [8]. Or, on commençait à y désirer la fin du schisme. Philippe avait amené avec lui deux dominicains et deux franciscains espagnols, au nombre desquels le savant Alphonse de Castro. Ils prêchaient et faisaient peu à peu des progrès dans l'opinion, grâce à leur savoir. Gardiner fit une grosse impression, le 30 septembre 1554, en déclarant dans un sermon qu'il avait gravement été coupable en participant au schisme sous Henri VIII et mérité, par là, le châtiment de son emprisonnement sous Edouard VI [9].

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur espagnol à Londres, Simon Renard, fut envoyé à Bruxelles, pour conférer avec Pole, qui se morfondait toujours dans l'attente. Renard et Pole furent reçus, le 22 octobre, par Charles-Quint, et une longue discussion eut lieu sur les affaires d'Angleterre. Le 25, seconde audience et seconde discussion [10]. Ce fut alors seulement que le légat montra à l'empereur ses feuilles de pouvoirs. Convaincu, cette fois, que la présence de Pole en Angleterre ne pouvait plus que contribuer à calmer les esprits, Charles-Quint donna son accord pour son départ. La joie de Pole fut immense. Il écrivit, dès le 27, à la reine, et à Philippe, son époux, puis au cardinal Morone, pour leur dire son bonheur de pouvoir enfin accomplir sa mission [1].

[4] Gairdner, *ibid.*, p. 337.

[5] La difficulté était en ceci que le royaume n'était pas encore réconcilié et que l'on demandait cependant d'en reconnaître l'épiscopat ! Jules III estima si étonnants les pouvoirs qu'il octroyait en cette circonstance à Pole, qu'il n'osa en parler qu'à Morone. — Voir Ancel, *La réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège, sous Marie Tudor*, dans *R. d'Hist. eccl. de Louvain*, 1909, p. 776. — Pastor, VI, p. 202. — Trésal, p. 310.

[6] Ancel, *ibid.*, p. 781. Les pouvoirs de Pole étaient ainsi libellés : « Arbitrio tuo auctoritate nostra tractandi, concordandi, transigendi, componendi, et cum eis, ut præfata sine ullo scrupulo, in posterum retinere possint, dispensandi. »

[7] *Calendar of State Papers*, t. V, N° 946.

[8] Pastor, VI, p. 207. — Ancel, *ibid.*, p. 785.

[9] Ancel, *ibid.*, p. 783. — Pastor, VI, p. 208.

[10] Rapport de Pole au pape, 23 oct. 1554, dans *Calendar of State Papers*, Brown, V, n° 955. — Ancel, *ibid.*, p. 788.

[1] Lettres de Pole, dans *Calendar of State Papers*, Brown, V, nos 958, 959, 960. — Voir aussi cette lettre de Muzzarelli, nonce à Bruxelles à del Monte, du 28 oct. — L'empereur aurait dit à Muzzarelli que si Pole n'était pas parti plus tôt, c'était sa faute. Il y a donc lieu de distinguer deux périodes dans les longs retards de Pole :

La reine s'empressa de répondre à Pole, le 6 novembre 1554, pour lui annoncer que le conseil avait unanimement décidé de le recevoir et qu'elle envoyait deux de ses membres, Paget et Hastings, à Bruxelles, pour le ramener. Effectivement, les deux lords anglais arrivèrent le 11 à Bruxelles. Pole prit congé de l'empereur et partit avec eux le 13. Le 19 il était à Calais, sur territoire anglais, passait, en trois heures à Douvres, partout accueilli avec les plus grands honneurs. Partout la noblesse à cheval, allait à sa rencontre. Il eut bientôt un cortège de 1.800 cavaliers autour de sa personne ! [2] Invité à revêtir ses insignes de légat, il fit au palais de Westminster une entrée magnifique, le 24 novembre, salué sur le quai de la Tamise, par Gardiner, à la porte du palais, par le roi, et au haut de l'escalier, par la reine, qui lui déclara que c'était sa plus grande joie depuis son avènement au trône [3].

Le 28 novembre, le légat fut reçu au parlement et y fit un très beau discours, exposant le but et la grandeur de sa mission [4]. Gardiner lui répondit. Le parlement, sur sa proposition, vota une pétition pour prier la reine de réconcilier le royaume avec le Saint-Siège. Le bill fut voté à l'unanimité par les Lords. Il n'y eut qu'un opposant et une abstention, aux Communes. La touchante cérémonie de l'absolution du royaume, précédée d'une messe solennelle à Westminster, se déroula au palais royal, le 30 novembre [5].

Deux jours plus tard, au premier dimanche de l'Avent, Pole fit son entrée solennelle dans Londres, célébra la messe à Saint-Paul, en présence de toute la cour. Puis Gardiner prononça devant 25.000 auditeurs, un discours mémorable, où il déclarait qu'à deux reprises, Henri VIII avait été sur le point de se réconcilier avec le pape [6].

Restait la question des biens ecclésiastiques spoliés. Comme on le désirait en Angleterre, Pole publia, le 24 décembre, un décret papal autorisant les acquéreurs de ces biens à les conserver en toute sûreté de conscience. Une loi fut votée au parlement, dans le même sens, après de vives discussions, le 3 janvier [7].

A la suite de tous ces événements, la reine accorda, le 18 janvier, une amnistie générale, pour tous les conspirateurs de la rébellion de Wyatt. Les prisonniers furent relâchés et parmi eux, les quatre fils de Warwick. Seuls les prédicateurs dissidents furent astreints à une rétractation de leurs erreurs, pour être libérés [8]. La princesse Elisabeth reparut à la Cour. Courtenay reçut « l'autorisation » de « voyager », pour achever sa formation. Il devait mourir, en 1556, subitement, à Venise.

Oppositions

Si la majeure partie des Anglais approuvait les changements que l'on vient de décrire, il restait cependant une sourde et puissante opposition protestante. Elle se manifesta principalement sous la forme de pamphlets anonymes ou pseudonymes, circulant sous le manteau. Ainsi, on publia une traduction anglaise du traité de Gardiner de *La vraie Obéissance*, avec une préface très violente où les évêques henriciens étaient traités de « filous » et de « coupe-gorges ». Le traité en question avait été écrit en 1535, contre la juridiction du pape. Il était reproduit ainsi, pour exciter les esprits contre le chancelier. Le traducteur était un certain John Bale, ancien prieur des carmes d'Ipswich, apostat et marié. Edouard VI en avait fait un évêque. Il avait fui en Hollande, d'où il inondait l'Angleterre de ses écrits. Mais le plus acharné de tous ces écrivains était John Knox, qui traitait ouvertement Marie, de « maudite Jézabel » et d' « impie ».

Pour combattre ces manifestations, le conseil royal décida de remettre en vigueur les lois contre l'hérésie. Les contumaces devaient subir la peine du feu [9]. C'était, du reste, une opinion commune, alors, à tous les pays, que l'on ne pouvait venir à bout des dissidents que par la force. Les protestants n'en étaient pas moins convaincus que les catholiques. Le parlement anglais rétablit donc du 13 au 18 décembre 1554, par vote successif des deux Chambres, les lois anciennes de répression des hérétiques. Il n'y eut à peu près aucune opposition [10].

On découvrit bientôt qu'il s'était tenu, le 1er janvier 1555, des conventicules où l'on avait prié pour la mort de la reine. Le 16 janvier, le parlement déclara que cet acte était crime de haute trahison. Les lois contre l'hérésie devaient entrer en vigueur, le 20 janvier. Le 22, une commission composée d'évêques fit comparaître dix prédicateurs renfermés à la prison de Newgate et accusés d'hérésie. Le jugement proprement dit eut lieu le 28, à l'église, en présence d'une foule considérable. Il y eut quatre contumaces, excommuniés comme hérétiques obstinés. Ils furent livrés au bras séculier et exécutés, en divers lieux, au début de février [1]. Le 9 février, l'évêque Bonner jugea six autres accusés. Mais le lendemain, le franciscain espagnol Alphonse de Castro, parlant devant la reine, blâma les exécutions et obtint qu'elles seraient suspendues [2].

au début, Charles-Quint le retient pour laisser aboutir le mariage de Philippe. Dans la suite, il le retient parce qu'il sait que la question des biens volés soulèvera de gros ennuis et parce qu'il ignore que Pole a reçu les pouvoirs de remettre ces biens, au nom de l'Eglise, à leurs possesseurs éventuels, qui ne seront pas inquiétés.

[2] Description du voyage de Pole dans une lettre de Pole au card. del Monte, du 25 nov. 1554, dans *Archives pontif. Inghilterra*, III, p. 69 et s. — Ancel, *ibid.*, p. 790 et s. — Trésal, p. 311 et s.

[3] Pastor, VI, p. 211. — A son arrivée à Gravesend, sur la Tamise, avait reçu une députation de nobles venus le saluer et l'informer que toutes les lois portées contre sa personne, dans les règnes précédents, avaient été abrogées.

[4] Contenu du discours, d'après *Archives pontif.*, dans Ancel, *ibid.*, p. 793.

[5] Dans Lingard, t. VII, p. 179. — Ancel, *ibid.*, p. 794 et s. — Trésal, p. 312.

[6] Renseignement très précieux, surtout venant de Gardiner, si bien informé. — Voir Trésal, p. 313.

[7] Trésal, p. 313. — *Statutes of the realm*, I : *Philipp and Mary*, chap. VIII, p. 246-254.

[8] Trésal, p. 314. — Lingard, VII, p. 184.

[9] Lingard, VII, p. 189. — *Calendar of State Papers*, rapport de Soranzo, du 18 août 1554, t. V, nº 934.

[10] Pastor, VI, p. 583. — Du 13 au 15, aux Communes, du 15 au 18 aux Lords.

[1] Trésal, p. 319. — Gairdner, *ibid.*, p. 349-352.

[2] On notera au passage cette intervention d'un Espagnol. L'ambassadeur espagnol, Simon Renard, n'était pas d'un autre avis. Voir *Papiers d'Etat de Granvelle*, de Weiss, IV, p. 395-397. — Il serait donc faux de croire que la rigueur contre les hérétiques était un fait spécifiquement espagnol. Même en Espagne, il se trouvait des gens pour les réprouver.

Juste à ce moment, une nouvelle conjuration fut découverte. Les protestants de Cambridge avaient réuni des armes, dans l'intention de se révolter. Les rebelles songeaient à marcher sur Londres, à y soulever leurs coreligionnaires, chasser les étrangers et se venger sur le roi et la reine de ce rétablissement du catholicisme. L'ambassadeur vénitien Michiel écrivait, le 26 mars, que le gouvernement, au courant de ce complot, était bien forcé de sévir [3].

Les évêques déployaient le plus grand zèle, pour venir à bout des hérétiques, par la douceur et la persuasion. « Il est complètement faux, déclare l'historien Gairdner, que, comme Foxe et son école l'ont fait croire au monde, les autorités aient été alors sauvages et féroces » [4]. Bien au contaire, on pourrait citer de nombreux diocèses où il n'y eut aucune exécution [5]. Il n'y eut que trois ou quatre diocèses, et spécialement celui de Londres, où il fallut recourir à une plus grande rigueur. Il n'en serait pas moins très injuste de représenter Bonner, le zélé évêque de Londres, comme un misérable bourreau [6]. Quant à la reine, très injustement surnommée « Marie-la-Sanglante », elle ne montra à aucune époque les sentiments de cruauté qui lui ont été attribués. Atteinte d'hydropisie, elle prit peu de part à la répression.

Quel fut le nombre des victimes ? Les historiens en disputent. « Le chiffre total des réformés brûlés pendant le règne est à peu près de trois cents », écrit Trésal. D'après le martyrologe de Foxe, il y en aurait eu seulement deux-cent-soixante-dix-sept. Mais ceux qu'il a introduits dans ses listes ne subirent pas tous la mort. En outre, il y fait figurer des condamnés de droit commun. « Au total, conclut Pastor, il en reste environ deux cents qui furent soumis à une terrible mort pour leurs opinions protestantes » [7]. Et il ajoute : « On doit dire, à l'honneur du gouvernement (de Marie) qu'elle ne se souilla pas de la même cruauté qui fut déployée contre les catholiques, sous Elisabeth » [8].

Cranmer, Ridley, Latimer et Philpot

Parmi ceux qui furent alors victimes de la répression de l'hérésie, il faut mettre à part quelques très grands noms. Après le grand débat qui s'était déroulé à Oxford, en avril 1554, les trois évêques Cranmer, Ridley et Latimer, avaient été maintenus en prison. L'année suivante, le 28 septembre 1555, Pole confia la mission de juger Latimer et Ridley, à trois évêques, White, Brooks et Holyman. Cranmer, en tant que primat, devait être réservé au jugement du Souverain Pontife. Les deux accusés refusèrent toute réconciliation avec l'Eglise romaine et nièrent jusqu'au bout le dogme de la transsubstantiation et le caractère propitiatoire de la messe. Le 1er octobre, le tribunal les déclarait retranchés du corps de l'Eglise et les livrait au bras séculier. Ils furent brûlés le 16, sur le même bûcher dressé devant le collège de Balliol. On éleva plus tard, sur le lieu du supplice, un monument aux deux champions du protestantisme, et on y grava ces dernières paroles de Latimer à Ridley : « Courage, nous allumerons aujourd'hui, en Angleterre, par la grâce de Dieu, un flambeau qui, j'en ai la ferme confiance, ne s'éteindra plus ! »

La mort de John Philpot, ancien archidiacre de Winchester, fit encore plus d'impression. Il était d'une famille distinguée, passait pour très instruit, et était très estimé. Bonner entreprit de le convertir. Mais il n'y put parvenir. Finalement, il fut jugé, condamné le 13 décembre 1555, et exécuté le 16 [9].

Pour Cranmer, les choses traînèrent davantage. Le 7 septembre 1555, il fut cité à Rome. Mais ce n'était qu'une fiction juridique. Les pouvoirs pour le juger en Angleterre furent délégués à l'évêque de Glocester, Brooks. Le procès fut ouvert le 12 septembre. Cranmer refusa de reconnaître l'autorité du pape. Brooks devait envoyer à Rome le résultat de ses interrogatoires. Cranmer, de son côté, en appela à la reine. Le cardinal Dupuy — (*de Puteo*, comme on disait) — chargé à Rome de cette cause, en référa au consistoire du 29 novembre. Le consistoire du 4 décembre le raya du corps de l'Eglise, et promut Pole à l'archevêché de Cantorbéry. Un bref fut adressé à la reine pour lui notifier cette sentence. Bonner et Thirlby furent chargés de procéder à la dégradation sacerdotale de Cranmer.

Vers la fin de décembre, on lui envoya un moine espagnol, dans sa prison, qui parvint à le convaincre qu'il y avait de bonnes preuves, dans l'Ecriture et les Pères, pour l'existence du purgatoire, l'utilité des prières pour les morts, et la suprématie du Saint-Siège. A la fin de janvier, Cranmer assistait à la messe et chantait l'office des morts. Que se passait-il alors dans son esprit, impressionné sans doute par l'imminence du supplice ? On ne sait, mais il est clair qu'il s'y déchaînait une sorte d'affolement, car il n'y eut pas moins de sept rétractations de sa part [10].

Les six premières étaient des actes de soumission à l'Eglise catholique et au pape, de plus en plus explicites. Cependant, la sentence suivait son cours. La dégradation eut lieu le 14 février 1556. Ce fut une scène navrante. Thirlby, l'un des exécuteurs, pleurait à chaudes larmes. Cranmer en appela au concile général ! Mais les rétractations de Cranmer ne lui servirent de rien. Un ordre du gouvernement, en date du 24 février, enjoignit au maire d'Oxford de brûler l'ex-primat. Cela ne l'empêcha pas de signer, le 18 mars, une rétractation très complète, qui était la sixième. L'exécution eut

[3] *Calendar of State Papers*, éd. Brown, VI, p. 31. — L'ambassadeur précisait que l'on avait cru bien faire en faisant accomplir l'une des exécutions de février au comté de Suffolk, pour faire un exemple. Mais cela n'avait fait qu'irriter les paysans, qui voulaient se venger sur les catholiques.

[4] « It is quite untrue, as Foxe and his school have made the world believe, that the authorities were savage and ferocious », *The English Church in the XVI century*, p. 349.

[5] Voir une liste d'évêques qui répugnèrent à toute exécution, dans Pastor, VI, p. 586, n° 3.

[6] C'est surtout contre lui que Foxe s'est acharné, suivi par les historiens ultérieurs, sans aucune critique. Les assertions de Foxe ont été mises à néant par Maitland, dans *Essays on the Reformation*, Londres, 1849, p. 409. Voir Trésal, *ouv. cité*, p. 320 et s.

[7] C'est l'opinion de Lingard, le grand historien catholique anglais t. VII, p. 207. — Pastor, VI, p. 589.

[8] Pastor, *ibid.*, p. 590.

[9] Trésal, *ouv. cité*, p. 329-330.

[10] R. Cox, *Remains of Cranmer*, p. 563 et s. — Texte des sept rétractations.

lieu le 21 mars 1556. Cranmer prononça devant le bûcher sa septième rétractation, mais brusquement, au milieu de sa lecture, il se mit à dire tout le contraire de ce que contenait le papier qu'il avait préparé. « Puisque ma main, s'écria-t-il, a failli en écrivant des choses contraires à ma pensée, ma main sera punie la première. » Et il se dirigea vers le bûcher, au milieu de l'émoi universel. Le maire, les moines qui l'avaient constamment assisté lui rappelèrent ce qu'il avait dit et répété, dans les dernières semaines. « Si le pape m'avait sauvé la vie, dit-il à l'un de ses interlocuteurs, j'aurais obéi à ses lois ! »

Etrange réflexion de la part d'un théologien, mais qui révèle bien le caractère de l'homme. Il se montra cependant courageux, dans le supplice même, et quand la flamme commença à monter, il étendit la main droite, qui fut brûlée la première. Selon l'usage, pour abréger ses souffrances, on lui avait attaché au cou une sacoche pleine de poudre, qui faisant explosion, provoqua la mort [1].

Les protestants anglais, qui avaient fui sur le continent, se réfugièrent pour la plupart, à Francfort. Ils y formèrent une communauté qui ne fut pas très longtemps unie. L'arrivée de John Knox y sema la discorde. Les partisans de Cox s'opposèrent à ceux de Knox — *Coxiens* contre *Knoxiens*. Les premiers dénoncèrent Knox au Conseil urbain pour avoir parlé contre l'empereur et l'avoir comparé à Néron. Knox fut chassé de la cité. Il se réfugia à Genève. Calvin, alerté par lui, blâma la communauté protestante de Francfort de ses procédés contre Knox. Mais le Coxiens répliquèrent que les violents écrits de leur adversaire étaient la cause principale de la rigueur des persécutions en Angleterre [2].

Après la mort de Gardiner, le 12 novembre 1555, la situation intérieure de l'Angleterre ne cessa de s'aggraver. Ce fut une succession presque ininterrompue de complots [3]. Aux troubles religieux s'ajoutèrent la famine et la guerre. Malgré tous les effort de Pole et de la reine, pour rétablir la vie catholique, dans toute sa force, notamment par le choix de bons évêques et la fondation d'un séminaire, dont le règlement, rédigé par Pole, fut adopté plus tard par le Concile de Trente, les résultats obtenus ne furent pas aussi complets qu'on aurait pu l'espérer, par le mauvais effet de la lutte entre le pape Paul IV et l'Espagne, à laquelle l'Angleterre était alliée.

Mort de Marie et de Pole.

Les dernières années du noble cardinal Pole furent attristées par la politique du pape Paul IV. Pole, qui n'était que diacre, on l'a vu, fut ordonné prêtre le 20 mars 1557, et le 22, sacré archevêque de Cantorbéry. Ce qui semble bien établir que ses efforts n'avaient pas été tout à fait inutiles ce sont les plaintes du protestant Jewell, dans une lettre du 20 mars 1559 à Pierre Martyr. Il y disait qu'à Oxford, grâce à l'activité intelligente du dominicain espagnol, Pierre de Soto, les conversions avaient été si nombreuses qu'à peine aurait-on pu trouver deux protestants dans la ville universitaire. Le même témoin atteste que, sous la reine Marie, il s'était produit un très grand nombre de retours au catholicisme, qui se maintinrent sous les premières années d'Elisabeth [4].

Mais, à la suite de la guerre entre l'Angleterre et la France — à laquelle Pole avait, du reste, été opposé — le pape enleva au cardinal anglais son titre de Légat, au consistoire du 9 avril 1557. La reine Marie arrêta le bref papal portant cette suspension, dans l'intention de faire d'abord des doléances au pape et d'obtenir le rappel du bref. Mais Pole, informé par la rumeur publique de ce qui se passait, écrivit au pape, le 25 mai, pour lui exposer la situation religieuse de l'Angleterre et demander la nomination d'un autre légat [5].

Le pape nomma effectivement le 14 juin, légat pour l'Angleterre, le franciscain William Petow, qui s'était distingué par sa belle attitude sous Henri VIII, avait vécu longtemps à Rome, en exil et était rentré depuis peu, dans son ancien couvent restauré de Greewich. En même temps, le pape mandait Pole à Rome. Les deux mesures étaient aussi regrettables l'une que l'autre. Petow était un excellent vieillard, mais il n'était plus en état de déployer la moindre activité. Quant au rappel de Pole à Rome, il aurait pu avoir les plus tristes suites, car peu après le pape faisait jeter en prison le cardinal Morone, pour ses opinions au sujet de la double justification. Or, Pole avait partagé le même sentiment, qui était celui de Gaspard Contarini et celui de Seripando. Nul doute que si Pole était venu à Rome, il eût partagé le sort de Morone !

Heureusement, Paul IV eut beau insister, maintenir sa double décision, Petow lui écrivait qu'il ne pouvait se montrer dans les rues de Londres, sans être outragé. Mais Pole refusait obstinément de reprendre sa charge de légat, bien que l'on fût censé en Angleterre ignorer le bref qui la lui avait enlevée. La reine toutefois ne lui permettait pas de s'éloigner du royaume.

La guerre avec la France aboutit d'abord au désastre de Saint-Quentin pour les Français, mais un peu plus tard, à la revanche française par la prise de Calais, le 8 janvier 1558. Ce fut un coup terrible pour la reine, pour l'Angleterre qui perdait son dernier comptoir commercial sur le continent, et, chose étrange, pour la religion catholique elle-même. Il semble que la désaffection des Anglais à l'égard de leur reine les ait conduits à une désaffection envers le catholicisme. L'ambassadeur espagnol à Londres, comte de Feria, écrivait à Philippe que, depuis la prise de Calais, on ne voyait pas dans les églises le tiers des visiteurs d'autrefois [6].

La reine ne se releva pas de ce coup. Elle était malade depuis longtemps et demeura languissante. Au début de novembre, son état s'aggrava. Le 6, elle envoya ses joyaux à Elisabeth, en la priant

[1] *Calendar of State Papers*, Brown, VI, n° 434.
[2] Lettre des Anglais de Francfort à Calvin, du 20 septembre 1555, *Corp. Ref.*, XLIII, p. 780 et s.
[3] Voir les rapports de Michiel, envoyé vénitien, dans *Calendar of State Papers, Venitien*, VI, passim. — Gairdner, *ouv. cité*, p. 355 et s.
[4] *Zurich original Letters*, trad. de Robinson, Londres, 1848, 10.
[5] *Calendar of State Papers*, VI-2, n° 899, p. 1114.
[6] Londres, le 2 février 1558, dans Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, Bruxelles, 1882, I, p. 130.

de maintenir l'antique religion, et de payer les dettes de la reine. Au matin du 17 novembre, elle entendit la messe, dans sa chambre, leva les yeux au moment de l'élévation et expira doucement, au moment où le prêtre donnait sa bénédiction. Le cardinal Pole ne survécut que quelques heures à sa cousine. Depuis le mois de mars précédent, il penchait vers la tombe. « C'est un homme mort », écrivait le comte de Feria [7]. Son corps fut déposé dans la cathédrale de Cantorbéry. L'anneau pontifical qu'il portait en venant de Rome en Angleterre, pour réconcilier le royaume, fut exposé au Congrès catholique de Leeds, en 1910. L'histoire connaît peu de figures aussi nobles que celle-là ! Quant à Marie Tudor, très malmenée par l'histoire durant des siècles, elle est actuellement réhabilitée par tous les esprits sérieux, qui s'accordent à voir en elle la meilleure des reines d'Angleterre, mais aussi la plus malheureuse [8].

L. CRISTIANI.

[8] Voir Clinton, *Life of Jane Dormer, Duchess of Feria*, Londres, 1887, p. 64 et s.

[7] « Es un hombre muerto », dans Kervyn de Lettenhove, *ouv. cité*, p. 153.

RÉFLEXIONS SUR LES FOUILLES DE SAINT-PIERRE

SOMMAIRE

Première Partie. — 1° Observations générales. — 2° Monument funéraire ou monument commémoratif. — 3° La date. — 4° Tombe sous-jacente. — 5° Urne ou tombe à inhumation. — 6° Date de la tombe. — 7° Le décisif argument. — 8° Les objections. — 9° Les ossements.

Seconde Partie. — 1° Le *Petros* grec. — 2° Les graffiti du mur *g*. — 3° Le document du mausolée des Valerii. — 4° Les témoignages littéraires antérieurs au VIe s. — 5° La biographie du pape Anaclet. — *Conclusions générales.*

Le titre qu'on vient de lire est celui d'une étude publiée dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain (nos 3-4 de 1953 et 1 de 1954), et signée J. Ruysschaert. Elle a pour but d'exposer l'état actuel de la question, tout en formulant une opinion raisonnable et sûre au sujet des diverses positions des critiques qui ont abordé le problème.

Les lecteurs de l'*Ami du Clergé* se souviennent que nous avons analysé sommairement (22 janvier 1953) non seulement le rapport officiel publié sur les Fouilles, par MM. Ghetti, Ferrua, Josi et Kirschbaum, en 1951, mais aussi l'ouvrage important de M. Carcopino, qui venait de paraître dans *La Revue des deux-mondes* et qui a été ensuite publié à part. Nous parlions aussi de la découverte de Mme Guarducci, alors toute récente.

Depuis, de nombreux archéologues et historiens ont écrit sur les Fouilles ; M. Ruysschaert en donne une bibliographie abondante. Les articles les plus notables ont été ceux de P. Lemerle, dans *Revue Historique*, en 1952, de H. Marrou, dans *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, de W. Derouau, dans *Les Etudes classiques*, en 1953, sans parler de tous ceux qui ont paru en Allemagne, en Angleterre et en Amérique.

Nous voudrions donner ici les conclusions principales auxquelles est arrivé M. Ruysschaert, après une minutieuse discussion dont nous ne pourrions rapporter les détails sans recourir à des graphiques et des reproductions de plans qui demanderaient une compétence que nous sommes loin de pouvoir nous attribuer.

I. — Données archéologiques

1° *Observations générales.* — M. Ruysschaert, lui, a publié ces plans. Il estime qu'il faut les étudier de très près, et qu'ils exigent au moins autant d'attention que le texte du rapport concernant les fouilles.

« Il suffit, écrit-il, de les examiner attentivement pour se rendre compte de la complexité des données à étudier, et il faut bien dire que la patience de plus d'un recenseur semble en avoir été lassée. *Les réserves principales que marque une fraction de la critique vis-à-vis des conclusions du rapport n'ont souvent pas d'autre origine* » [1].

C'est qu'il y a eu, de la part de certains historiens, des jugements plutôt sévères et parfois presque dédaigneux. M. Lemerle, en particulier, a pris une position radicale. Sans doute il admet la sincérité des auteurs du rapport :

« Si les résultats des fouilles sont présentés, et nous le croyons, avec exactitude et objectivité ».

Mais au terme de sa recension, il déclare qu'il croit

« avoir montré... que tout sans exception peut être contesté ou doit être rejeté. »

Dans la *Revue des Etudes byzantines*, de 1952, reprenant ses critiques, il insiste sur le fait que

« les résultats de la fouille à l'endroit présumé du tombeau sont entièrement négatifs, à tel point qu'on ne sait trop quelle explication proposer. »

Traitant à son tour du *Problème de la Tombe de Saint-Pierre*, dans *La Nouvelle Clio*, en 1953, M. H. Grégoire déclare, « on recherche vainement jusqu'ici la trace » du tombeau de S. Pierre.

M. Ruysschaert estime, au contraire, que des certitudes sont désormais acquises, même si des ombres couvrent encore des points secondaires.

Suivons son exposé.

2° *Monument funéraire ou monument commémoratif?* — Un premier point incontestable et que les fouilles ont mis en évidence, c'est qu'il y avait là, au IIe siècle, une *nécropole*, un cimetière, dont les mausolées étaient bâtis en deux files parallèles d'est à ouest, le long d'une voie romaine.

Dans cette nécropole, un espace nous intéresse spécialement. Il est situé à l'extrémité ouest de la file nord des mausolées. Cet espace, limité à l'ouest par un mur rouge, mesure 7 m. de longueur — la longueur même du mur rouge — et 4 m. de largeur, entre les autres mausolées voisins. Il est désormais connu sous le nom d'*espace P*.

Au centre, se trouvait un petit monument que les auteurs du rapport ont reconstitué avec vraisemblance : il comportait deux niches superposées

[1] C'est nous qui soulignons.

dans le mur rouge, et séparées par une plaque de travertin d'environ 1 m. 80 de longueur, sur un mètre de largeur, et reposant sur deux colonnettes. Ce monument devait avoir eu tout au moins 2 m. 30 de hauteur, « mais il est vraisemblable qu'il s'achevait au sommet par le classique fronton triangulaire. »

Si on compare cet ensemble à ceux que l'on connaît par ailleurs, notamment *Via Ostiensis* et dans l'*Isola sacra*, et si l'on prend garde que l'on est dans une *nécropole* et non pas dans un espace quelconque à l'air libre, il faut nécessairement conclure que l'espace P et le monument indiqué marquent une tombe présente, en sorte que le monument est un monument *funéraire* et non simplement *commémoratif*. C'est ce que M. Ruysschaert appelle très justement, « remettre le monument dans son contexte ». Il écrit en effet :

« Remis dans ce contexte, le caractère funéraire de l'édicule à niches ne peut être mis en doute. Toute générique qu'elle reste pour le moment, cette première conclusion est extrêmement importante. »

3° *La date.* — Peut-on assigner une date à ce monument reconnu comme *funéraire?*

Première date : relative. L'édicule est contemporain du mur rouge. Par une étude minutieuse des constatations archéologiques, notre auteur établit ce premier point. « Le monument est tout un ». Les niches ont été faites lors de la construction du mur rouge. La plaque de travertin a été insérée entre les deux niches. Et les colonnettes font partie du même plan.

« Affirmer la postériorité d'un élément serait rendre inexplicables les autres. »

Deuxième date : absolue. La date de l'ensemble, puisque tous les éléments sont inséparables, découle des marques des tuiles qui forment le toit d'un égout adjoint au mur rouge. Ces tuiles portent les noms de Marc-Aurèle et de son épouse, Faustine. Elles donnent au premier le titre de *Cæsar* et à la seconde celui d'*Augusta*. Or, Faustine obtint ce titre en 147, et Marc Aurèle changea de titre, en devenant *Augustus*, en 161. Il faut donc placer la fabrication des tuiles entre 147 et 161.

« Il paraît dès lors raisonnable de dire que le complexe monumental ouest, et donc le mur rouge, et donc aussi le monument à niches qui s'élève en son milieu, étaient déjà construits vers 160. »

M. Marrou adopte la date de 180. Mais la majorité des critiques s'en tient à 160. Et M. Ruysschaert écrit en note :

« En fait, le mur rouge pourrait bien être antérieur à 155, ainsi que nous l'indiquons dans *Données épigraphiques et littéraires.* »

4° *Tombe sous-jacente.* — Si l'on admet, comme nous le faisons, que dès 155-160, il y avait un monument au milieu de l'espace P, et que ce monument était sûrement funéraire et non simplement commémoratif, il reste à savoir s'il faut le lier à une tombe sous-jacente, qui lui serait antérieure, et qui plus est à une tombe à inhumation, que le mur rouge et l'escalier qui y est adjoint aurait à moitié recouverte, sinon bouleversée ou même détruite ?

De fait on a trouvé là non pas une tombe mais 4. Ces 4 tombes « sont sans conteste antérieures » au monument. Vers 160, ces quatre tombes laissaient en leur milieu un carré correspondant à la base du monument. Le rapport des Fouilles conclut de ces données qu'

« il y avait dans la zone carrée délimitée aussi bien par les tombes que par l'excavation, une tombe antérieure au monument. »

Il ne saurait donc s'agir d'un *cénotaphe.*

« S'il n'y avait pas eu, à cette place, précise, une tombe antérieure au mur rouge, on ne voit pas la raison qui aurait fait encastrer un monument dans celui-ci, juste au-dessus de ce groupe de tombes plus anciennes. »

Il y avait donc là, sans l'ombre d'un doute, une tombe.

5° *Urne ou tombe à inhumation.* — Mais en quoi consistait cette tombe ? Etait-ce une urne ? Etait-ce une tombe à inhumation ? A première vue — et c'était la solution que nous avions préférée, en 1953 — il semblerait plus naturel de penser à une urne, à un coffret de quelque forme qu'il ait été. Pourquoi ? Parce que l'espace délimité par le mur rouge et l'édicule élevé en son milieu, n'a pas les dimensions suffisantes pour un corps inhumé, dans son étendue naturelle. Aussi M. Ruysschaert, parlant de la tombe à inhumation, écrit-il :

« Au premier abord, cette dernière hypothèse semble absurde. Singulière façon de conserver le souvenir d'une tombe que de la laisser disparaître à moitié sous une construction funéraire postérieure ! »

Et pourtant, tout compte fait, c'est à cette solution qu'il se rallie. Voici ses raisons : *a*) Le fait n'est pas exceptionnel dans l'usage romain. *b*) Bien plus, toute une législation était prévue pour régler les cas de l'espèce. *c*) Aux environs de 160, le sol s'était relevé tout autour, et il était malaisé de tenir compte de la tombe en son entier. *d*) Il s'ensuit que « rien ne prouve, d'une façon évidente » que la construction élevée en 160 devait « épouser la forme même du corps ». *e*) De fait, le mur rouge n'est pas bâti régulièrement, car ses fondations se relèvent, à l'endroit de la niche, de 30 cm. Cela permet de croire qu'en ce lieu, les maçons ont rencontré des ossements de la tombe et ont voulu les respecter, en les *chevauchant*, sans les déranger.

M. Ruysschaert attache une grande importance à cette dernière constatation, et il écrit même :

« Cette conformation du mur rouge, pourtant documentée dans le rapport, a échappé à plus d'un recenseur et a même été curieusement négligée par un des archéologues de la commission »[2].

Partant du fait que toutes les tombes avoisinantes sont des tombes à inhumation, et de ce que c'est sous la niche creusée dans le mur rouge, sous terre, que des ossements ont été retrouvés, l'auteur conclut :

« Ainsi, si la fouille n'a pas abouti à la découverte d'une tombe intacte, ni à celle d'un squelette *in situ*, elle peut établir archéologiquement l'emplacement d'une tombe à inhumation, par la disposition et l'orientation des tombes voisines d'abord, ensuite par la conformation des fondations du mur rouge, enfin par un reste

[2] Dans cette dernière phrase, l'auteur vise le P. Ferrua qui, dans une première étude, ne pouvait admettre l'hypothèse d'une tombe à inhumation, mais qui, dans une seconde étude, se montre plus hésitant.

de superstructure antérieure au mur rouge, le muret *m* 1, qui entre légèrement dans les fondations de ce mur, et qui sera exhaussé, aux environs de 160, par le muret *m* 2. De plus, dans cette zone, elle rencontre les éléments d'un squelette. »

Sans emporter peut-être tous les doutes possibles, on peut donc, avec M. Ruysschaert, admettre qu'il y avait là une *tombe à inhumation* et non une urne ou un coffret.

6° *Date de la tombe.* — Comme on le voit, nous avançons pas à pas vers la solution de notre problème. A quelle date assigner la tombe dont on vient d'admettre l'existence ? Le rapport officiel croit pouvoir établir que les tombes avoisinantes sont du Ier siècle. Il s'ensuivrait que la tombe dont nous parlons *serait aussi du Ier siècle.* Deux preuves, pour cela : *a*) Différence de niveau des tombes, avec le niveau du monument de 160. Le sol s'est relevé et cela est un indice sûr de l'ancienneté des tombes. *b*) Une tuile de l'une des tombes porte *la marque de Vespasien*, entre 70 et 79.

Ici, M. Ruysschaert entre dans une discussion serrée de chaque détail concernant les tombes avoisinantes. Il finit par conclure à l'authenticité de la date donnée par la tuile fabriquée sous Vespasien. Il conclut :

« En replaçant ces quelques tombes du champ P dans l'ensemble des données archéologiques de la zone, nous venons de conclure qu'elles sont des deux premiers siècles et que trois d'entre elles, dont la tombe centrale, sont du premier. »

Mais il ajoute en note :

« ...C'est uniquement en considérant la zone de fouilles dans son ensemble que l'on peut arriver à cette conclusion. La profondeur d'enfouissement d'une tombe à elle seule n'est pas décisive pour établir son degré d'ancienneté. »

Seulement, ici, il y a autre chose. Il ne s'agit pas d'une tombe quelconque. Visiblement, parmi les tombes qui se trouvaient là, il y en avait une qui retenait l'attention et peut-être pourrait-on déjà dire la piété — en prenant le mot au sens le plus général, sans parler encore d'un culte proprement dit — et cette attention s'est manifestée notamment par la construction de l'édicule de 160, et plus tard, bien plus puissamment par la construction de la basilique constantinienne.

Il y a là une continuité historique qui doit être exactement pesée. « Cette continuité est marquée par la présence de la cavité superposée à la tombe centrale, qui ne peut s'expliquer que par la volonté de garder contact avec le niveau primitif du sol de cette tombe. »

A mesure que le sol s'exhausse, de nouveaux aménagements ont pour but de maintenir ce contact. Après 160, la continuité se marque aussi fermement. Un pavement en mosaïques vient recouvrir tout le champ funéraire, à un niveau un peu supérieur à la base des colonnettes. Plus tard, on ferme l'espace du monument, au nord, par le mur *g*, perpendiculaire au mur rouge. Puis on ajoute des plaques de marbre.

7° *Le décisif argument.* — L'argument décisif, mais qu'il faut considérer dans la continuité que l'on vient de dessiner, c'est le choix fait par Constantin de cet emplacement précis pour élever sa basilique, dont on admet que la construction commença en 322. Le passage suivant de M. Ruysschaert va nous donner toute sa pensée :

« Arrivé ainsi au moment où Constantin, malgré le relief peu propice du terrain et la présence d'une nécropole qu'il fallait condamner, commence la construction de la première basilique vaticane, autour de cet édicule et au niveau du champ P qui l'entoure, on ne voit pas bien quel hiatus existerait dans cette continuité archéologique, qui puisse empêcher de donner à la tombe, dont nous avons reconnu à tout le moins l'emplacement, parmi les tombes antérieures à la nécropole du IIe s., le nom que la construction même de cette basilique lui donne, celui de Pierre. C'est du IVe s., et des difficultés techniques et juridiques qui s'opposaient à la construction de la basilique qu'il faut partir, si l'on veut établir en toute rigueur l'argument archéologique, qui permet de dire que la tombe de Pierre a été retrouvée. C'est l'argument essentiel sur lequel se fonde le rapport... »

Donc, il ne s'agit pas le moins du monde d'un postulat théologique, selon lequel on voulait retrouver la tombe de Pierre, si bien qu'on donne son nom dès le principe, sans discussion. C'est tout le contraire que nous venons de faire. Nous avons constaté l'existence d'un édicule de 160, le lien entre cet édicule et une tombe sous-jacente, le soin pris pour garder le contact entre l'édicule et la tombe, à mesure que le sol s'exhausse et que, pour l'édicule, les conditions se modifient. Mais lorsque l'empereur décide de construire une basilique à Pierre, et qu'il choisit pour cela précisément le lieu de cet édicule, sans se laisser arrêter par deux énormes objections : *a*) le relief défavorable du sol ; *b*) la présence de toute une nécropole qu'il faudra condamner et supprimer, alors c'est lui, ce n'est pas nous, qui enfin, donnons à cette tombe si continuellement entourée d'attentions, son nom véritable : *le nom de Pierre.*

8° *Les objections.* — M. Ruysschaert examine alors les objections élevées contre l'argumentation que nous venons de résumer. Les objections sont d'abord dressées contre l'ensemble : cette continuité archéologique est-elle si exceptionnelle ? Les tombes du champ P ne sont-elles pas trop rares pour expliquer une dévotion chrétienne autour de la tombe apostolique ? Et ce qu'on appelle un *monument* n'est-il pas un petit édicule modeste, un peu perdu dans le grand mur rouge, si soigné ? Au surplus, cet enduit de couleur rouge n'est pas à noter seulement ici : il est fréquent.

A cela, il faut répondre que la pauvreté du monument répond justement aux conditions précaires du christianisme au temps où il fut élevé. Il ne fallait pas nous attendre à découvrir un sarcophage soigné, luxueux, grandiose, comme celui de Junius Bassus, si célèbre au IVe s.

« On peut se demander, écrit M. Ruysschaert, si l'objection n'est pas, inversée et mise à la moderne, une nouvelle variante de ce besoin de fabulation qui poussait, au VIe s., les chrétiens de Rome à enclore le corps de l'Apôtre dans un cube aux parois de bronze. »

La continuité archéologique décrite plus haut est conforme aux lois de l'histoire du christianisme primitif. C'est tout ce qu'il nous faut.

— On a objecté aussi que les chrétiens pouvaient difficilement s'occuper du corps de Pierre, le distinguer des autres victimes de la persécution, et obtenir le droit de l'inhumer. De plus le culte des

martyrs est nettement postérieur et ne s'organise qu'au IVe s.

Mais fallait-il que ce culte existât pour qu'on songeât à ensevelir les morts ? Pierre était-il un personnage quelconque pour les chrétiens du Ier siècle ? Etait-il impossible d'obtenir l'autorisation de l'inhumer, alors que Joseph d'Arimathie avait obtenu cela pour le Christ ?

— On a prétendu encore que tout cet emplacement était propriété impériale. A quoi, on répond qu'il s'y trouvait une voie romaine et que l'existence de la nécropole le long de cette voie est conforme à tout ce qu'on sait des usages romains.

Conclusion de M. Ruysschaert :

« Toutes ces objections aboutissent à faire du petit monument à niches soit un édicule funéraire tardif, soit, plus radicalement, un monument commémoratif du martyre, qui aurait été pris plus tard pour une tombe. On finit par conclure que la foi de Constantin est semblable à la nôtre et aussi mal fondée que cette dernière. »

Ainsi concluent, en effet, des critiques radicaux tels que A. von Gerkan, E. Schæfer, K. Heussi, outre Lemerle et plusieurs autres.

A quoi M. Ruysschaert répond très justement :

« La critique la plus grave que l'on puisse faire à ces deux interprétations des faits, c'est qu'elles négligent la plus grande partie de ceux-ci. »

En terminant cette première partie, l'auteur essaie de reconstituer toute l'histoire de la tombe apostolique. Elle était sûrement marquée extérieurement avant 160. Comment ? Nous ne savons. Rien n'empêche que la marque extérieure n'ait recouvert qu'une partie du corps. En 160, on ignorait donc la disposition exacte du squelette sous-jacent. C'est pourquoi le mur rouge chevaucha ce squelette lorsqu'on le rencontra. Dans la suite, il reste des points obscurs, notamment les circonstances dans lesquelles fut construit le mur *g*, perpendiculaire au mur rouge.

Il est certain d'autre part qu'il y a eu des destructions dans le monument funéraire. Une partie de ces destructions peut avoir été l'œuvre des Sarrasins du IXe s. D'eux seuls, les témoignages historiques nous assurent qu'ils s'attaquèrent directement à la tombe apostolique. Mais les premiers violateurs ne nous sont pas connus. M. Ruysschaert serait enclin à admettre qu'il s'est produit un transfert au moins partiel des reliques de S. Pierre, à la Via Appia, *ad Catacumbas*, en l'an 258.

« Nous avons cru reconnaître, écrit-il, des traces de violence et de précipitation, dans le premier saccage et nous avons émis l'hypothèse qu'une période d'abandon du champ P par la communauté chrétienne a marqué cette période de l'histoire de la tombe. »

Il était naturel de rapprocher ces constatations des circonstances qui marquèrent la persécution de Valérien, qui commença par l'édit d'août 257, mais se termina dès 260. Le siège apostolique fut vacant durant ce temps du 6 août 258 au 22 juillet 259, ce qui laisse deviner un grand trouble dans l'Eglise de Rome.

9° *Les ossements*. — Dans notre article sur les Fouilles, nous avions rapporté l'opinion qui paraissait alors commune, que les ossements trouvés dans le sol même, sous les fondations du mur rouge (à l'endroit où celles-ci forment une niche souterraine, qu'on a appelée la *niche l*, pour la distinguer des niches 2 et 3, qui se trouvent plus haut et étaient séparées par la plaque de travertin horizontale), ne pouvaient guère être les ossements de S. Pierre.

Dans ces ossements, il manque la tête. Un premier examen médical les a reconnus pour des ossements ayant appartenu à une personne âgée, mais unique. Ce ne sont donc pas des ossements quelconques, jetés là par des profanateurs de la tombe.

A qui appartenaient ces os ? Le rapport des commissaires des fouilles n'a pas cherché à trancher le problème. M. Ruysschaert, lui, se demande si le rapport n'a pas été prudent ici à l'excès.

« Certes, écrit-il, il sera toujours plus important d'établir l'emplacement de la tombe apostolique que d'assurer l'authenticité des ossements qui y ont été retrouvés, mais si les ossements ne constituent pas une preuve pour la tombe, il ne faut pas exclure que la tombe puisse être une preuve en faveur des ossements. »

A la rigueur on peut admettre qu'il y a eu un déplacement d'ossements. Ce qui semble nécessaire c'est de soumettre les ossements retrouvés à un examen attentif et minutieux. En attendant, on peut dire que leur présence en ce lieu est une présomption en faveur de leur authenticité pétrinienne Même si on suppose qu'en 258, il y a eu un transfert partiel de reliques, *ad Catacumbas*, rien ne prouve qu'on avait tout emporté, ni qu'on n'a pas tout rapporté. Rien ne prouve qu'on ne s'est pas contenté de transférer le chef, qui manque ici. On dira : la loi romaine interdisait tout transfert. Elle exigeait tout au moins un sacrifice païen, pour cela. Mais les lois sont une chose et leur observation en est une autre. « Qui dit loi dit aussi abus ». Rien n'empêche que les constructeurs du mur rouge, en 160, aient déjà déplacé les ossements de la tombe à inhumation, qu'ils voulaient protéger. Rien n'empêche que les chrétiens de 258 aient emporté quelques ossements, dont la tête.

« Nous conclurons, écrit l'auteur, en disant que les fouilles vaticanes suggèrent une translation *ad Catacumbas* en 258, plutôt partielle, sans permettre d'établir la modalité, ni même le fait du retour des reliques. »

Et en note, il ajoute :

« Faut-il lier ce retour des reliques à la présence de la cassette de marbre du mur *g*, comme le veulent A. Ferrua, ...A. M. Colini, ...et J. Carcopino ? Y a-t-il un lien à mettre entre les fouilles vaticanes et les traditions, si tardives, qui se rapportent à la division des reliques de Pierre et de Paul et à la présence des têtes à St-Jean-de-Latran ?... »

Sur ce dernier point, nous croyons savoir qu'une étude approfondie sur les têtes qui sont honorées à St-Jean-de-Latran est en préparation.

M. Ruysschaert est le premier à reconnaître que les opinions qu'il a émises n'ont pas, à ses yeux, toutes la même valeur et qu'il reste des doutes sur plus d'un point.

II. — Données épigraphiques et littéraires

L'auteur s'attache ici à éclairer les *données épigraphiques et littéraires*, au sujet de la tombe apostolique, données qui sont de nature à confirmer les conclusions auxquelles il est déjà arrivé, par la seule étude archéologique.

1° *Le Petros grec.* — Depuis la publication du rapport sur les fouilles, on a d'abord découvert, gravé sur le mur rouge, immédiatement au nord de la niche 2, aux environs de l'endroit où la cassette de marbre insérée dans le mur *g* touche au mur rouge, un texte grec mutilé, où l'on peut lire les quatre premières lettres du nom de S. Pierre : Π Ε Τ Ρ.

Ce texte est antérieur au mur *g*. Il faut le situer vers 160. Le texte est mutilé, mais devait être une « invocation à l'apôtre ». S'il en était ainsi, il faudrait, dès cette date : milieu du IIe s., admettre une invocation des martyrs.

2° *Les graffiti du mur g.* — On sait que le mur *g* été trouvé tout recouvert de couches superposées de *graffiti*. Ce qu'on a pu lire, ce sont des recommandations pieuses faites par les chrétiens pour leurs défunts. M. Carcopino a proposé de traduire le *Vea* qu'on y trouve, comme l'abrégé de la phrase : *Vitam Eternam Abeat*, pour *vitam æternam habeat*. On n'a pas jusqu'ici trouvé là le nom de Pierre, mais cela ne saurait rien prouver, car la présence du chrisme constantinien établit que nombre de ces inscriptions ont été faites sous Constantin, donc en un temps où tout le monde croyait si bien que la tombe de Pierre était là que ce lieu fut effectivement choisi, malgré ses graves inconvénients, pour la construction de la basilique. De toute façon, les *graffiti* attestent que ce lieu était vénéré. Et il n'est pas exclu qu'une étude poussée du mur rouge ne le montre plus riche encore en indications positives qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

3° *Le document du mausolée des Valerii.* — Il s'agit ici de la découverte de Mme Guarducci, dont la première communication remonte au 20 novembre 1952 et dont l'*Osservatore romano*, cité par nous en janvier 1953, avait parlé le 22 novembre. Depuis ce temps Mme Guarducci a publié une étude intitulée *Cristo e San Pietro in un documento precostantiniano della necropoli vaticana* : — « Le Christ et S. Pierre dans un document préconstantinien de la nécropole du Vatican » (Rome, 1953) Sa conclusion était la suivante :

« En fin de compte, je crois que la datation la plus probable peut s'établir dans la seconde moitié du IIIe s., peut-être plutôt vers la fin que vers le début de cette période, sans exclure toutefois qu'il soit nécessaire de descendre jusqu'aux premières années du IVe s. »

La découverte en question consistait en ceci : une tête, où l'on reconnaît celle de Pierre, au-dessus une seconde tête dont la partie supérieure se termine curieusement en deux têtes d'oiseaux. Auprès de la tête inférieure, celle de Pierre, Mme Guarducci a déchiffré l'inscription suivante : « *Petrus, roga* T XS HS *pro sanc*(ti)*s hom*(ini)*bus Chrestianis* (ad) *co*(r)*pus tuum sepultis.* »

La tête terminée par deux têtes d'oiseaux, que certains avaient d'abord attribuée à S. Paul, est reconnue maintenant comme une tête du Christ-Phœnix. Cette interprétation est attestée par deux inscriptions placées en dessous des têtes d'oiseaux et par d'autres inscriptions, aux formules étranges et jusqu'ici sans analogue en archéologie, qui entourent cette seconde tête.

De toute évidence, il y a d'une part la manifestation d'une mentalité simple : invocation à S. Pierre pour les défunts, et d'autre part, la révé[lation] d'une mentalité portée aux symbolismes et au[x] spéculations théologiques, marquées d'une poin[te] forte d'originalité. Nous ne pouvons du reste do[n]ner ici une idée complète de ces inscriptions pe[u] compréhensibles, dont voici seulement quelque[s] mots : premier groupe : *Catabasis*, *Anabasis*, *Anast[a]sis*, *Dexiostasis*. Second groupe : *Autypostasis*, *De[u]terostasis*, *Execaterostasis*. Dans le premier group[e] on devine sans trop de peine des allusions aux d[i]verses phases de la vie du Christ : descente, r[e]montée, résurrection, session à la droite (du Père). Dans le second groupe, on conjecture la mentio[n] des trois personnes de la Sainte Trinité.

Visiblement, on se trouve ici en face d'une ma[nifestation] nifestation tout individuelle, et que jusqu'ici on [a] peine à s'expliquer. Par une étude attentive et de raisonnements où il est inutile d'entrer ici, M. Ruysschaert aboutit à une datation plutôt tardiv[e] de l'ensemble, c'est-à-dire aux premières anné[es] de Constantin. Voici son texte :

« Rien ne permet donc de dire que l'inscription p[é]trinienne du mausolée des Valerii soit de beaucou[p] antérieure à la construction de la basilique ; tout port[e] au contraire à croire qu'elle date, comme les autre[s] de la période de désaffection de la nécropole qui suiv[it] la décision de Constantin. »

Et cela coïncide avec l'opinion émise devant moi en 1953, par un archéologue romain des plus émi[nents], que ces dessins et inscriptions étaient pro[bablement] l'œuvre d'un des ouvriers ou maîtres d'œuvres employés à la construction de la basi[li]que même.

M. Ruysschaert insiste un peu plus loin, en ce[s] termes :

« Nous pouvons donc conclure en disant qu'il n'y [a] aucune raison de nier et qu'il y a des raisons positive[s] de penser que l'inscription pétrinienne du mausolé[e] des Valerii a dû être écrite, au plus tôt, peu de temp[s] avant que les travaux de la basilique n'aient commenc[é] (— en 322, comme on sait —), alors que la nécropol[e] était déjà mise hors de service ; il est même vraisem[blable] qu'elle date du moment où les travaux étaien[t] déjà commencés dans le mausolée des Valerii. »

4° *Les témoignages littéraires antérieurs au VIe s.* — Le plus ancien témoignage se rapportant à l[a] tombe apostolique est celui du prêtre Gaïus, cit[é] par Eusèbe, vers la fin du IIe s. Ce témoignage ne peut être minimisé. Mais on ne peut affirmer avec certitude qu'il s'applique à l'édicule de 160, si pe[u] monumental en effet. Pourtant, du moment qu'il était sur une tombe, cela suffisait pour que le prêtre Gaïus l'appela un « trophée ».

Eusèbe écrivait entre 303 et 326, quand il citait le mot de Gaïus, dans son *Histoire ecclésiastique*. Mais un autre passage d'Eusèbe, dans son ouvrage *Sur la Théophanie*, écrit entre 330 et 339, et qui ne nous est connu que dans une version syriaque, témoigne de la dévotion qui entourait la tombe apostolique. Il semble indiquer que la basilique, non encore terminée peut-être, était déjà fréquentée et qu'elle avait essentiellement un caractère funéraire et pétrinien. Ce même caractère se maintenait au début du Ve s., car Palladius, dans l'*Histoire lausiaque* (419), parle d'un pèlerin, Philoromos, qui vient à Rome pour vénérer le μαρτύριον de S. Pierre. S. Augustin, vers la même époque, parle des *memoriæ apostolorum* et spécialement de

memoria Piscatoris. Nous avons cité aussi, en [ja]nvier 1953, le texte de Julien l'Apostat qui parle [de]s monuments qui s'élevaient à Rome sur les [to]mbes des SS. Pierre et Paul. Enfin, S. Jérôme, [éc]rivant contre Vigilance, fait une allusion très [ne]tte à la coutume romaine de célébrer les saints [m]ystères sur ces tombes.

[3]° *La biographie du pape Anaclet.* — Nous arri[vo]ns au VI^e^ s. C'est, en effet, de ce temps que l'on [da]te plusieurs biographies de papes, dans le *Liber [P]ontificalis*.

Il est dit notamment du pape *Anaclet*, dédoublé [pa]r erreur en *Clet* et *Anaclet*, que c'est lui qui [o]rdonna la construction d'une *memoria Petri*, en [m]ême temps que la création d'un *cimetière épis[co]pal*. Les fouilles ont ramené l'attention sur ce [p]oint. Une première réaction fut négative. Mais en[su]ite, on est revenu à plus de prudence. La *me[m]oria Petri* pourrait bien être l'édicule de 160, [m]ais il faudrait corriger *Anaclet* en *Anicet*. Ce [p]ape, en effet, se situe environ de 155 à 166. Une [co]nfusion entre les deux noms était facile.

Mais M. Ruysschaert serait enclin à penser que [la] création d'un *cimetière épiscopal*, lequel, à Ro[m]e, ne pouvait être qu'un cimetière papal, pour[ra]it bien signifier que plusieurs des tombes, sinon [t]outes, qui entourent la tombe de Pierre pour[ra]ient bien être les tombes des premiers succes[se]urs de Pierre. Plus tard, les papes seront inhu[m]és à St-Callixte. Mais la pauvreté des tombes de [S]t-Callixte nous aide à comprendre celle des tom[b]es qui entourent celle de Pierre. Les cippes qui [l]es recouvraient ont, du reste, disparu.

« Le champ P. écrit l'auteur, a été recouvert par le [c]*iborium* constantinien et les cippes qui, jusque-là, [p]ouvaient identifier les tombes ont disparu lors de ces [a]ménagements. »

Et il suggère que « des investigations nouvelles [p]ourraient peut-être faire apparaître l'un ou l'au[t]re élément épigraphique. »

Conclusions générales

Sans nous arrêter à d'autres considérations de M. Ruysschaert, nous croyons utile de donner ici [s]es conclusions d'ensemble.

1° Il n'a voulu se montrer ni l'apologiste du [r]apport des fouilles, ni le défenseur à tout prix [d]u *Liber Pontificalis*. La critique est une chose [e]xcellente et nécessaire, mais elle ne saurait se [b]orner *a priori* à des attitudes négatives.

2° En restant strictement sur le terrain des faits, [o]n doit dire que « la conclusion du rapport reste [i]ntacte, en ce sens que « sous la *nicchia dei pallii* [s]e trouve l'emplacement de la tombe à inhumation [d]u I^er^ siècle, qui fut celle de Pierre. »

3° Les textes comme les inscriptions nous per[m]ettent même d'ajouter qu'il y a une sérieuse pro[b]abilité pour que les ossements retrouvés sous le [m]ur rouge aient appartenu à cette tombe et n'aient [j]amais quitté leur emplacement primitif.

4° A première vue on pourrait se figurer que si [la] fouille avait abouti à la découverte d'un sarco[p]hage ou au moins à celle d'une tombe intacte, [l]'unanimité serait faite rapidement autour de ses [r]ésultats. Cette unanimité ne s'est faite qu'autour [d]u monument à niches, qu'on date du second siècle.

« Cependant, à les bien considérer, les données sous-jacentes au monument à niches aboutissent, par le détour d'une étude plus complexe au moins à une évidence du même ordre. Ce qui a été et ce qui reste pour beaucoup un résultat inattendu et une source de désappointement ou de scepticisme, est, nous semble-t-il, la meilleure marque d'authenticité de la découverte. »

En effet, le caractère inattendu des résultats obtenus est justement ce qui exclut toute idée de « systématisation postérieure ». On n'a pas arrangé les choses, au temps de Constantin, parce qu'alors on avait besoin d'une tombe. On n'a visiblement touché à rien à cette date. Le monument de 160, le mur rouge, le mur *g*, tout cela est resté dans l'état.

Si au contraire, on avait, en 1949-1950, découvert là un sarcophage, et surtout un sarcophage constantinien, même pourvu d'une inscription, on ne voit pas bien comment, aux yeux de la critique, on aurait pu échapper au soupçon d'une « systématisation » voulue et créée pour les besoins de la cause.

C'est en ce sens que M. Ruysschaert estime que ce qui nous a déçus est justement ce qui doit nous rassurer, tout en nous obligeant à une étude aussi minutieuse et précise que celle qu'il s'est efforcé de faire.

Il nous semble quant à nous que les arguments présentés par lui méritent partout notre considération et la plupart du temps notre adhésion et notre confiance.

L. Cristiani.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Y a-t-il une révélation antérieure à Abraham ?

Q. — Parlant à des religieuses, un conférencier leur a dit : « Ce qui précède Abraham n'est pas une histoire au sens fort. Rien ne s'y passe qui soit en continuité progressive ; il y a une durée sans un ferment dont le progrès constitue une histoire chargée de signification.

Avec Abraham qui entend Dieu *tout commence*. Dieu lui *parle*, commande ; c'est le commencement d'un devenir conduit par Dieu. »

Ce passage, principalement le dernier, laisse supposer que Dieu n'a pas parlé à l'homme avant Abraham. D'où la question qui vient naturellement à l'esprit : « Y a-t-il eu une révélation avant Abraham ? Sous quelle forme ? »

R. — L'*Ami* a traité plusieurs fois de cette difficulté (notamment 1949, p. 117). Le mot « *histoire* » est en réalité une expression équivoque. Il évoque généralement un processus de témoignage humain, témoignage qui peut consister en une tradition orale ou en un document plus précis ; la solidité de ce témoignage est la base de l'histoire (*Geschichte*). L'histoire biblique, depuis Abraham, est à base de témoignage humain. Auparavant, il lui arrive d'être simplement la réalité objective de faits *révélés* par Dieu : ainsi de la création du monde, de celle de l'homme, de la

faute du premier couple, de la promesse de salut en Gen. III, 15. En ce cas on se sert d'un autre terme allemand : *Historia.* Ainsi c'est le mode de documentation — si j'ose dire — qui différencie ces deux genres d'histoire : la première est *interprêtée* par les prophètes ; la seconde est *formulée* par eux. Nous entendons par « prophètes » au sens large les hommes sous la mouvance de l'Esprit.

La Bible toute entière nous renseigne objectivement sur les rapports de Dieu et de l'homme, sur le drame divino-humain du Salut, qui commence à la première page de la Genèse et s'achève à la dernière de l'Apocalypse. Tout ce devenir, orienté est conduit par Dieu. Abraham n'est point un commencement, mais une suite.

Que le lecteur m'excuse d'enfoncer des portes ouvertes ! Dieu a toujours parlé à l'homme, ce qui veut dire que l'homme a toujours été engagé dans une aventure surnaturelle, influencé par la grâce, appelé au salut. Il n'y a qu'*une* histoire du salut. Il y a donc eu révélation antérieure à Abraham. Révélation du Dieu créateur à travers la création (Rom., I, 19-20) ; révélation du Dieu moral et rémunérateur par les intimations de la conscience morale (Rom., II, 14-15) ; révélation proprement dite du Dieu qui se penche sur l'humanité et la conduira à sa fin (Gen., II ss.).

La Bible s'est surtout attardée à la pédagogie divine qui choisit un peuple-témoin et médiateur. L'histoire du salut déborde cependant cette phase essentielle et fortement éclairée.

A. GELIN.

LITURGIE

Q. — Pourriez-vous donner quelques explications sur la *Messe votive* que l'on peut célébrer à l'occasion de noces d'argent ou d'or matrimoniales ? Comment ordonner cette messe ?

R. — L'édition typique du rituel (25 janvier 1952) contenait en appendice (*pars IIa*) une « *benedictio conjugum post 25 vel 50 annos in matrimonio transactos* ». La nouvelle édition (*prima post typicam*, 21 novembre 1953) place cette bénédiction dans le corps de l'ouvrage, comme chap. VII du Titre VIII.

1° La cérémonie commence par une allocution du prêtre, se poursuit par la messe et se termine par quelques prières consistant en un psaume, verset et oraisons, suivies du *Te Deum* (avec verset et trois oraisons) et bénédiction finale des époux.

2° La messe votive célébrée à cette occasion jouit des mêmes privilèges que la messe de mariage. Bien entendu, et le rituel le dit en termes exprès, ce n'est point le formulaire de cette dernière qu'il faut prendre. Mais on a le choix entre la messe de la Sainte Trinité et celle de la Sainte Vierge.

3° Les privilèges de la messe de mariage — qui reste votive privée — portent seulement sur les *jours* où elle est autorisée. La messe des noces d'argent ou d'or (également votive privée) sera par conséquent permise chaque fois que l'est la messe *pro sponsis*. En dehors de l'Avent et du Carême on pourra donc la dire tous les jours sauf : le dimanche, — les fêtes de précepte, même supprimées, — les fêtes de Ire et de IIe classe, — pendant les octaves privilégiées de premier et de deuxième ordre (Pâques, Pentecôte, Epiphanie, Saint-Sacrement) — au féries privilégiées (Cendres, Semaine sainte) — aux vigiles également privilégiées (de Noël, de l'Epiphanie et de la Pentecôte), — et, dans les églises où il n'y a qu'une messe, les trois jours des Rogations si l'on fait la procession (cf. *Addit. in rub. Miss.*, tit. II, n° 2 et 11).

4° Comment ordonner cette messe ? On y omettra le *Gloria* (sauf le samedi, si l'on dit la messe votive *de la Vierge*) et, en toutes circonstances, le *Credo*, car la messe est de rit simple. Aux oraisons de la messe votive on joindra, *sous la même conclusion*, celles « *pro gratiarum actione* » (on les trouve, dans le missel, à la fin du deuxième groupe des messes votives, avant les oraisons diverses). La *deuxième* oraison (car celle de la messe votive et l'oraison d'action de grâces sont à traiter *per modum unius*) sera celle de l'office du jour ; puis viendront, le cas échéant, celles des autres mémoires faites à Laudes. Si l'office du jour n'en comporte aucune et n'est pas de rit double, la troisième oraison sera celle du Temps.

On dira la préface de la Trinité ou de la Vierge, suivant la messe choisie. Quant au dernier Evangile, il suit les règles ordinaires : *In principio*, sauf si l'on a fait mémoire d'une férie avec évangile propre, d'une vigile quelconque ou, en dernier lieu, d'une fête dont l'évangile est *strictement* propre.

5° Lorsqu'il n'est pas permis de dire la messe votive, peut-on, à celle du jour, ajouter sous la même conclusion l'oraison *pro gratiarum actione?* Malgré le silence du rituel, la réponse affirmative s'impose. En effet, il est spécifié que la messe d'action de grâces lors des noces d'or ou d'argent jouit des mêmes privilèges que la messe *pro sponsis*. Or, lorsque cette dernière est empêchée, on en fait mémoire sous la même conclusion que l'oraison du jour (sauf, évidemment, le Vendredi Saint et le jour de la Commémoraison de tous les fidèles défunts).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Louis GUITTARD. — **Pédagogie religieuse des adolescents. — In-8 de 312 p., 700 fr. — Paris, Spes, 1954.**

Dans son volume sur « *L'Evolution religieuse des adolescents* » (cf. *Ami*, 1952, p. 777), l'auteur faisait uniquement œuvre de psychologue : il exposait les résultats de son enquête sur les divers types religieux d'élèves. Le présent volume a un double objet. Tout d'abord il reprend la matière de « *L'Evolution religieuse des adolescents* » en la résumant et en la présentant d'une manière un peu différente : état de l'éducation actuelle considérée au point de vue religieux ; éléments psychologiques contribuant à la personnalité religieuse de chaque individu ; évolution de la ferveur religieuse selon trois étapes (avant la crise de la puberté, pendant, après) ; rappel justificatif de la division précédemment adoptée par l'auteur (fer-

rents, partagés, traditionnalistes, indifférents, areligieux).

Le second objet, qui occupe environ la moitié du volume, est nouveau et correspond plus exactement au titre : c'est la pédagogie religieuse des adolescents : principes généraux (concernant les maîtres, les élèves) ; conseils particuliers, visant chacune des cinq catégories d'élèves, et s'appliquant à chaque phase de leur évolution.

Ce travail a donc un double intérêt : donner une idée de l'enquête du Frère Guittard longuement exposée dans son précédent volume ; et fournir aux éducateurs des conseils simples et pondérés qui les aideront dans leur tâche difficile. Les incroyants de bonne volonté y verront la preuve que la religion joue un rôle irremplaçable en morale ; et les catholiques y reconnaîtront l'insistance des pédagogues contemporains sur la nécessité d'adapter la pratique cultuelle aux divers « tempéraments » religieux et de donner à tous une formation intellectuellement solide s'enracinant dans des convictions personnelles profondes et vécues.

F. LELOTTE, S. J. — **La solution du problème de la vie.** — 7e édition illustrée : 1. **Devant le problème.** — 2. **De la création à la Rédemption.** — 3. **De la Rédemption jusqu'à nous.** — 4. **L'homme selon Dieu.** — 5. **Problèmes sociaux.** — Cinq fascicules in-8 de 80 p. environ, 180 fr. le fasc. — Paris, Casterman, 1954.

1. — Ce travail met le lecteur en face du mystère de la vie, de la mort, de la souffrance, de l'univers, de l'homme, expose les diverses attitudes possibles en face de ce mystère, énumère les dispositions nécessaires au fur et à mesure de son approfondissement, donne la solution : Dieu connu par la raison et par la foi.

2. — La création d'après la science et d'après la Bible. Origine de la vie et de l'homme. Mission et nature de l'homme. Sa loi naturelle et sa vocation surnaturelle. La faute originelle.

3. — La sainte Trinité. Le Christ historique (origine de l'évangile). L'Incarnation, la Rédemption, la Vierge Marie. La morale évangélique. L'Eglise, continuation du Christ : son aspect intérieur et son aspect visible.

4. — Doctrine de l'Eglise sur : la personne humaine, le corps humain (d'après le dogme, la liturgie et la morale), la culture physique, la connaissance sensible, le cœur humain (amitié, amour), l'intelligence humaine (ce que l'Eglise a fait pour la science) ; le tout devant être pénétré par la grâce.

5. — La famille (le plan de Dieu, la préparation au mariage, le mariage, la vie de famille). L'Etat (nature, autorité, rapports avec les autres sociétés, avec l'Eglise). Les biens matériels : destination, mise en valeurs, répartition (légitimité et limites de la propriété privée). L'entreprise : juste salaire, participation des ouvriers.

Cette synthèse de la doctrine catholique suit un plan à la fois logique et psychologique. Elle n'a pas la prétention de tout dire, mais seulement l'essentiel des vérités les plus importantes aux yeux d'un jeune homme moderne. Elle ne discute pas avec les adversaires, mais entend bien faire œuvre apologétique en montrant l'admirable cohésion de la doctrine de l'Eglise. Le style est simple, les citations nombreuses et bien choisies, la typographie aérée. Chaque chapitre est suivi d'une ample bibliographie.

Ces volumes, déjà traduits en plusieurs langues, se recommandent spécialement aux incroyants et aux jeunes catholiques des Cercles d'études. « De nombreux instituts les ont même pris comme livres de cours pour leurs aînés », là où le programme le permettait. En France, ils seront du moins avantageusement consultés par les élèves des classes supérieures qui suivent un manuel conforme au programme national.

Jean DAUJAT. — 1. **Connaître le Christianisme.** — 2. **Vivre le Christianisme.** — Deux vol. in-8 de 124 et 192 p., 150 et 270 fr. — Paris, Plon, 1954.

M. Jean Daujat a composé jadis un gros volume de spiritualité, « *La Vie surnaturelle* », que nous avons vivement recommandé, à la suite du R. P. Garrigou-Lagrange (1951, p. 63). Comme beaucoup de fidèles n'ont pas la possibilité de l'étudier à cause de ses dimensions, l'auteur en a refondu l'essentiel dans ces deux volumes.

Le premier (5e mille) expose d'abord les connaissances naturelles que nous avons sur l'homme et sur Dieu ; puis les vérités surnaturelles que la Révélation ajoute sur ces points, à savoir la Trinité et la vie de la grâce ; enfin les dogmes les plus essentiels : le péché, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eglise.

Le second explique comment ces vérités dogmatiques doivent être une source de vie chrétienne. La première partie est consacrée au but de la vie : charité, poursuite de la perfection ; la 2e à la prière (nature, formes, méthodes, fondement) ; la 3e à notre incorporation à Jésus-Christ, vécue dans le recueillement et le renoncement ; la 4e à la vie dans l'Eglise par la grâce, les sacrements et l'enseignement.

Ces deux volumes sont d'une doctrine sûre, dense, vécue, en contact avec les réalités de l'existence. Ils se lisent avec intérêt. Ils proposent un christianisme profond, complet et exigeant. Il serait à souhaiter que beaucoup de nos fidèles les aient entre les mains et s'en nourrissent, de préférence à d'autres nouveautés ou traductions qui n'ont pas leur valeur. Et ils pourraient très bien servir de thèmes à des séries d'instructions.

« Les Enseignements pontificaux » : **La paix intérieure des nations.** 652 p. in-16, 840 fr. — **Le corps humain** ; VII + 242 + [48] p., 570 fr. — **Le problème féminin** ; VI + 208 + 64 p., 570 fr. — Paris, Desclée, 1953.

Ces trois volumes inaugurent la collection : *Les enseignements pontificaux* préparée par les moines de Solesmes.

La collection prend son point de départ au pontificat de Benoît XIV (1740) ; c'est, en effet, ce pape qui a remis en usage les encycliques pour donner la pensée de l'Eglise sur les problèmes posés par le développement de la pensée et des sciences modernes. En fait, dans le premier de ces trois premiers volumes, le document le plus ancien est de 1793 ; la majeure partie de ce premier tome et la presque totalité des deux derniers est occupée par les enseignements de Pie XII.

Les documents sont, dans chaque tome, présentés par ordre de date. Mais des renvois en marge du texte et des tables logiques fort détaillées et bien faites permettent de retrouver aisément les enseignements relatifs à un même sujet.

Tous les textes sont en français, avec quelques citations en latin pour les points doctrinaux d'intérêt majeur. Les traductions existantes ont été utilisées, mais après révision faite sur le texte authentique (latin, italien, ou autre). La nature du document, le destinataire, la date, sont toujours indiqués.

Assez souvent, une partie seulement du document est citée, celle qui correspond au titre du volume. En ce cas un bref résumé est donné pour en faire connaître le contexte immédiat. On souhaiterait que, si le reste du document devait être publié dans un des autres volumes, la référence en soit donnée.

En dépit du découpage que nous venons de signaler, il est indubitable que cette nouvelle présentation des enseignements des Papes soit appelée à rendre les plus grands services aux historiens, aux théologiens, aux publicistes catholiques et même au grand public.

Indiquons brièvement le contenu de chacun de ces volumes.

Au sujet de *La paix intérieure des nations*, il est traité de l'ordre chrétien, du corps social, de l'autorité, de la liberté et de l'obéissance des citoyens, des devoirs et des droits de l'Etat, du naturalisme politique, de l'absolutisme et du totalitarisme.

A propos du *Corps humain*, on rappelle ce que Rome enseigne sur l'origine de la vie humaine, le respect qui lui est dû ; puis sur les soins du corps, l'éducation physique, les sports ; ensuite sur les rapports entre époux ; enfin sur les devoirs du médecin et de l'infirmier à l'égard des malades, les problèmes de la souffrance, de la mort, de la résurrection corporelle.

Traitant du *Problème féminin*, les documents cités enseignent comment l'Eglise entend faire respecter dans la cité moderne la dignité de la femme, quelle doit être sa préparation à la vie, son rôle dans son foyer et dans la vie publique nationale et internationale.

Le volume en préparation sera consacré à la *Liturgie*.

Précisons enfin que les documents utilisés dans cette collection sont exclusivement des écrits ou des discours émanant des papes eux-mêmes et non des dicastères pontificaux. Nous n'avons remarqué qu'une exception, qui se trouve dans le premier volume, où sont citées sept lettres de la Secrétairerie d'Etat à divers personnages.

Dans des facultés, des scolasticats et des séminaires, de plus en plus nombreux, ont été fondés des « cours d'encycliques ». Les professeurs et les étudiants trouveront dans la collection solesmienne, une documentation bien adaptée aux exigences scientifiques de l'enseignement qu'ils auront à y donner ou à y recevoir.

Arlette MARBEAU. — **Journal spirituel.** — In-8 de 286 p., 500 fr. — Paris, Bloud et Gay.

Arlette est morte à 21 ans (1925-1946). Le milieu familial respire l'aisance, la science, la piété ; un oncle est évêque, un autre historien et membre de l'Institut. Deux influences marquent profondément la formation religieuse de la jeune fille : celle du Collège Sainte-Marie de Neuilly (Mme Daniélou et le P. Daniélou, S. J. ont préfacé ce livre) et celle des Bénédictines de Meudon, chez qui Arlette aspirait à être reçue. Une série de maladies, dont la dernière dérouta toutes les sommités médicales de Paris, la conduisirent au tombeau.

Huit retraites, qui s'échelonnent de 1939 à 1944 et des notes personnelles qui vont de 1943 à 1946 constituent l'essentiel de ce volume. De brèves introductions à chaque groupe de ces documents aident à les interpréter en les replaçant au centre des événements où se déroula cette brève existence.

Arlette a de vraies qualités d'écrivain, du moins en prose : sensibilité délicate, expression juste, enthousiasme contenu, un peu d'idéalisation poétique. Il y a quelques longueurs dans les analyses de ses états d'âme, mais une sincérité évidente.

Mais il y a autre chose dans ces pages, par quoi se justifie leur publication. Arlette reçut la grâce de passer par les états mystiques de contemplation heureuse et de purifications passives douloureuses ; celles-ci ne provenaient pas seulement de la maladie qui les accompagnait ; elles étaient imposées d'en haut. Il y eut quelques paroles intérieures, des expériences que la jeune fille s'évertue à exprimer sans y réussir : elle reçut heureusement à ce propos des conseils judicieux qui la guidèrent (voir en particulier p. 68-69) et la préservèrent de se fier aux interprétations qu'elle pouvait superposer elle-même à des grâces foncièrement divines. On se souviendra de cette remarque pour corriger, sans cependant en prendre prétexte pour une condamnation implacable, ce qui est dit (p. 151 ; cf. p. 200) des « souffrances » que le Père et l'Esprit auraient eu à joindre à celles de Jésus en vue du pardon de nos péchés.

Ce livre constitue donc un document nouveau que devront connaître ceux qui étudient les secrets de la vie spirituelle. Il sera surtout une lecture aussi élevante qu'attachante pour les jeunes filles qui cherchent, même en restant dans le monde, à devenir des chrétiennes sans cesse en marche vers la parfaite union avec Dieu.

M.-G. DERVAN. — **Le drame des « filles-mères ».** — In-16 de 126 p., 270 fr. — Paris, Editions familiales de France, 1954.

L'auteur, qui a consacré de longues années au service des filles-mères, livre dans ces pages une partie de ce qu'elle a vu et constaté parmi les 28.000 clientes de son dossier. Si la morale doit réprouver la faute initiale de ces pauvres filles, il ne faut ni oublier les circonstances atténuantes, ni rejeter sur celles qui subissent les conséquences de leur faiblesse le poids principal d'un acte dont leur partenaire masculin porte la responsabilité la plus lourde. La narratrice laisse parler les faits eux-mêmes. Elle montre une grande pitié pour ces malheureuses. Sans déclamation, elle juge parfois avec sévérité, mais d'un mot bref. Livre excellent, que les jeunes gens des deux sexes, et même quelques personnes mûres, feraient bien de méditer à temps.

Nos confrères pourront signaler cet ouvrage aux médecins, aux infirmières, aux assistantes sociales. Ils pourront aussi, avec le discernement voulu, en conseiller la lecture. Ils noteront les adresses, données en appendice des « maisons maternelles » existant dans chaque département.

Rév. R. W. GREENE, M. M. — **Mon calvaire en Chine.** — In-12 de 256 p. — Paris, Corrêa (166, Bd Montparnasse), 1954.

Des témoignages précédents nous ont déjà renseignés sur les méthodes communistes, en Chine ou en Europe. Celui-ci ne fait que confirmer les premiers. On ne peut le lire sans être empoigné du début jusqu'à la fin, et plus d'une fois profondément ému. Le P. Greene demeura en Chine de 1937 à 1952. Il fut prisonnier des Rouges deux ans et demi et pendant ce temps fut témoin d'une quantité de faits qui se passaient sous ses yeux. Il faillit sombrer dans la folie et mourir des mauvais traitements qu'il reçut. Il raconte simplement et objectivement son « calvaire », et décrit les procédés des communistes : leur habileté à cacher leur jeu et à ne démasquer que peu à peu leur haine antireligieuse ; leur mépris de la masse qu'ils terrorisent ; leur adresse à tromper les esprits crédules, à falsifier les documents, à truquer les photographies, à soudoyer de faux témoins, pour faire condamner les innocents ; leur cruauté inhumaine contre tous ceux qui ne sont pas ostensiblement pour eux, etc., etc. A lire certaines de ces pages, et à se rappeler les cas historiques de possessions diaboliques, on ne peut s'empêcher de voir l'action de Satan dans la haine furieuse des meneurs contre la religion catholique et spécialement contre la Vierge Marie. Il est à souhaiter que les chrétiens qui sourient encore au communisme lisent ce témoignage.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 7 septembris 1954

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)